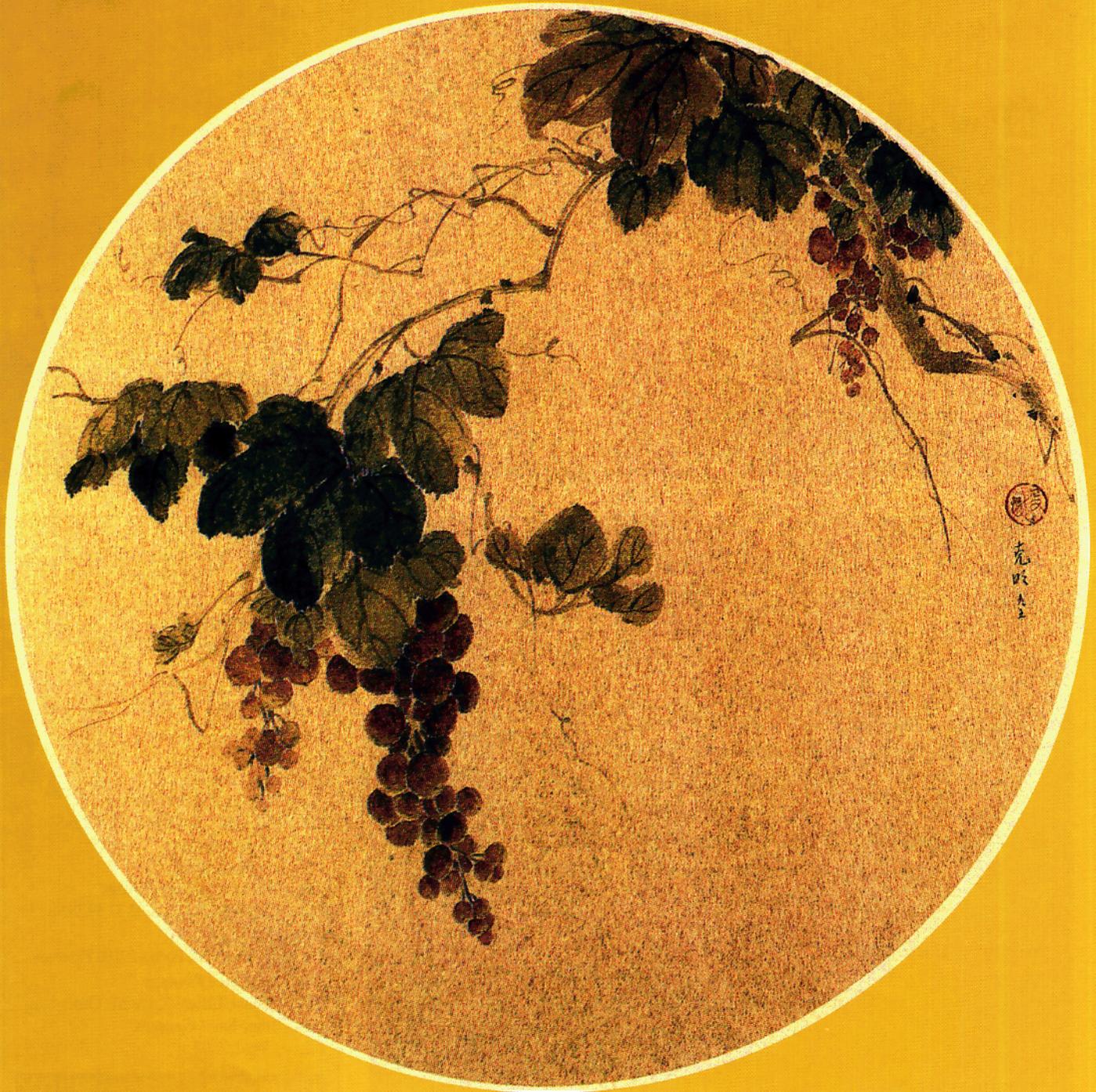




Bulletin de L'A.N.A.I.

1^{er} octobre 2011 - Numéro 27



Publié par L' Association Nationale des Anciens et Amis de l'Indochine et du Souvenir Indochinois

agrée par le Ministère de la Défense et des Anciens Combattants,

15, rue de Richelieu, 75001 Paris

Tél : 01.42.61.41.29, Fax : 01.42.60.06.51, CCP 21897-05 V Paris



Sommaire

4 L'Indochine et l'opium

13 Vie des sections

15 Nécrologie

16 Invitation du 2 novembre 2011

ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS ET AMIS DE L'INDOCHINE ET DU SOUVENIR INDOCHINOIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président national : Général Guy SIMON
Vice-Présidents, chargés de mission : Docteur Pierre NGUYÊN
: Général Georges PORMENTÉ
: Général Michel TONNAIRE
Secrétaire général : Colonel Georges MARTY
Trésorier général : Monsieur NGUYÊN KIM LUÂN

Membres d'honneur

Monsieur Jean AUBRY, Madame Mireille de LABRUSSE, Madame Thérèse LUCAS-POTIER, Général Paul RENAUD.

Administrateurs

Colonel René BLAISE, Général Louis BEAUDONNET, Claude-Pierre FRANÇOIS, Commandant Hervé de LA BROSSE, Marie LÊ QUAN-SIMON, Capitaine de Corvette Claude SAINTE-CLAIRE DEVILLE.

Dépôt légal : N° 46423
Commission paritaire des publications
de presse : N° 1214 A 07396
Directeur de la publication :
Général Guy SIMON
Directeur de la rédaction :
Marie LÊ QUAN
Directeur administratif :
Lieutenant Henri DUPONT
Secrétaire de la rédaction :
Régine PUZIN
Adresse de la revue :
15, rue de Richelieu 75001 Paris
Tél. : 01.42.61.41.29 - Fax : 01.42.60.06.51
Réalisation graphique :
Italic Communication
24, rue de Fauville 27000 Evreux
Tél. : 02.32.39.15.49 - Fax : 02.32.39.28.98
Impression : Optimum
49, rue du Maréchal Foch - 59100 Roubaix.
Routage : France Routage
Zone Gustave Eiffel - 2, avenue Gutenberg
77600 Bussy-Saint-Georges
Tél. : 01.70.01.01.02

© Bulletin de l'ANAI - 3^e trimestre 2011
Abonnement annuel : 12 €
L'ANAI se réserve le droit de refuser toute inser-
tion sans avoir à justifier sa décision.
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.
Sauf dans les cas où elle est autorisée expressé-
ment, toute reproduction, totale ou partielle, du
présent numéro est interdite.

EDITORIAL par le Général de Division Guy SIMON Président de l'A.N.A.I.

CEUX QUI VIVENT, CE SONT CEUX QUI LUTTENT

Cette affirmation de Victor Hugo illustre l'histoire de l'ANAI. Depuis l'époque où nous étions accueillis par les huées, voire les pierres, des dockers de Marseille, où les cheminots d'Avignon arrachaient nos pansements, nous avons obtenu une journée nationale d'hommage aux morts pour la France en Indochine, une exposition nationale sur la guerre d'Indochine, et les enfants des collègues participent activement à nos cérémonies.

Mais l'Intendance ne suit pas. Nos effectifs s'amenuisent, les cotisations non réévaluées à cause de la crise ne suffisent pas à soutenir notre action. Ne parlons plus des subventions d'autrefois. Nos réserves ne permettront pas de financer les dépenses incompressibles (salaires, loyers, assurances) du quatrième trimestre. Ce bulletin allégé, édité à crédit, est un appel aux donateurs. Que ceux qui veulent soutenir notre action patriotique envoient une participation exceptionnelle directement au siège, c'est urgent.

La survie de l'ANAI engage l'honneur de la France.

Dons aux œuvres

La loi de finances du 30 décembre 1999 et la loi du 1^{er} août 2003 relative aux associations d'intérêt général ouvrent aux versements reçus par celles-ci vocation à une réduction d'impôt.

La loi de programmation pour la cohésion sociale, article 127, du 18 janvier 2005 porte cette réduction à 66 % du montant des versements dans la limite de 20 % du revenu imposable.

L'instruction ministérielle du 4 octobre 1999 assimile les cotisations et certains abonnements aux dons éligibles à la réduction d'impôt.

L'arrêté ministériel du 25 octobre 2000 définit le modèle du reçu à délivrer par les associations aux donateurs.

L'ANAI s'est dotée du programme informatique nécessaire à l'émission de ce reçu par le siège.

L'INDOCHINE ET L'OPIUM

Tout au long de la présence française dans la péninsule et essentiellement avant la Première Guerre Mondiale, la légende de la « Fée Brune » (1) a été souvent citée lors de l'évocation de la vie indochinoise. Or, à l'encontre d'un mythe tenace, l'écrivain André Brébion affirme en 1910 que « c'est au sujet de cette drogue que s'est échafaudé le plus de fables, s'est accumulé le plus d'erreurs et que nombre d'auteurs ont déraisonné ». La présente étude s'efforce de citer les faits.

Avant les débarquements de 1858 et 1859

Consommé principalement par les Chinois établis dans la péninsule, l'opium est utilisé par les Indochinois comme remède contre la douleur, le paludisme, la variole et certaines rougeoles et scarlatines; il est réputé souverain pour combattre la dysenterie et le choléra. En outre, les jeunes femmes annamites malheureuses en ménage l'absorbent mêlé à du vinaigre pour se suicider. Il constitue aussi un procédé efficace pour obtenir des aveux de suspects opiomanes tenaillés par le « Ghièn », le manque de stupéfiant. Fréquemment, les cambrioleurs y ont également recours pour éliminer les chiens de garde.

Non évoquée en 1815 dans le code Gia Long, la drogue est citée en 1820 dans un édit de l'Empereur Minh Mang qui en proscriit l'usage. En 1850, l'Empereur Tu Duc prescrit la peine de strangulation pour les patrons des navires venus de Chine avec de l'opium. Cependant la mode de l'opium commence à se répandre parmi les aristocrates et bourgeois autochtones.

Aussi les Empereurs Thieu Tri et Tu Duc, en proie à de sérieuses difficultés financières, afferment-ils le monopole de la drogue. Ils sont rapidement imités par le Roi du Cambodge, le commerce de l'opium faisant l'objet de dispositions spéciales de la convention franco-khmère du 5 juin 1857.

Les marins et l'opium

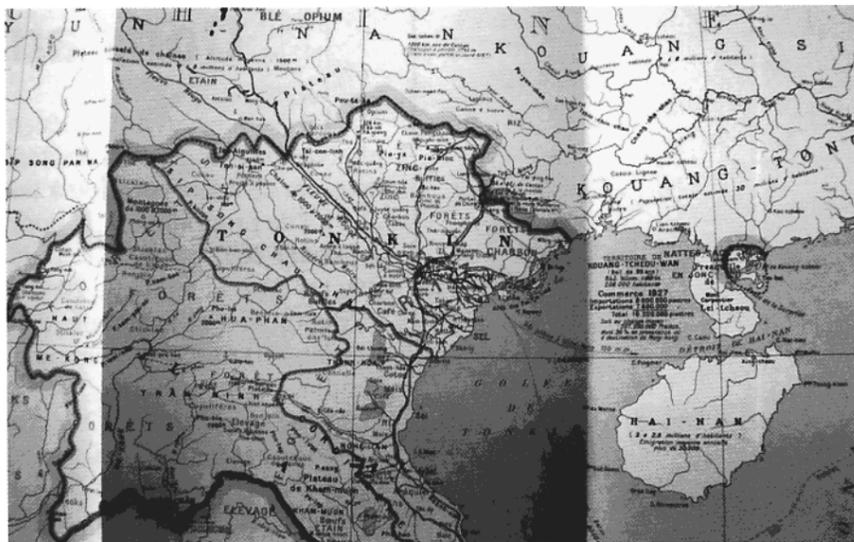
Les officiers arrivés à Saïgon en février 1861 avec le Vice-Amiral Charner n'ignorent pas l'importance de l'opium en Extrême-Orient. Appartenant à l'escadre des mers de Chine, ils ont relâché à Shanghai et Hong Kong. Par ailleurs, quelques-uns d'entre eux, tels Luro, Philastre et Vial, vont être rapidement affectés sous les ordres du Capitaine de Vais-

seau d'Ariès au corps des directeurs des Affaires Indigènes.

Très vite ces administrateurs, intellectuellement et sentimentalement attirés par la Cochinchine, découvrent les possibilités du commerce de la drogue. Ils doivent en effet renflouer un budget local difficile à supporter par la métropole, qui débourse en 1862 et 1863 plus de 72 millions de francs pour la nouvelle colonie. Aussi, dès 1861, des droits sont prescrits sur le négoce du suc de pavot; ils représentent la moitié des recettes globales du territoire. Les taxes d'importation de l'opium sont fixées à 10 % de la valeur marchande du produit. Peu après, le Contre-Amiral Bonard, invoquant l'exemple de Singapour, charge son directeur des Affaires Indigènes de mettre en place une ferme de l'opium incluant de lourds impôts de consommation. En 1869, le Contre-Amiral Ohier estime que « les recettes de l'opium atteindront d'ici peu deux millions de francs, chiffre relativement considérable ». Cette façon de recouvrer des sommes indispensables aux dépenses de l'Union va continuer jusqu'en 1945. Elle n'est pas approuvée par le « Courrier de Saïgon » qui déclare le 28 septembre 1869: « Le

Gouvernement ne peut se faire le bourreau empoisonneur de ses peuples ». Paulin Vial, Directeur de l'Intérieur, ne manifeste pas de tels scrupules lorsqu'il écrit pour justifier son action: « Ce ne sont pas les Français qui ont les premiers introduit l'opium en Cochinchine ».

Au fur à mesure de la prise de possession des territoires indochinois, l'administration va attacher un soin particulier à gérer le commerce de l'opium selon l'exemple de la Cochinchine où la ferme de la drogue fonctionne depuis le 20 janvier 1862. Un personnel asiatique et européen a été recruté pour y servir, portant « un insigne en argent pour les Français et en cuivre pour les Annamites avec les lettres « F.O. » « Ferme de l'Opium ». Au Cambodge, la drogue est citée dans les clauses du traité de protectorat signé en 1863 et un établissement pour sa gestion a été confié à des négociants chinois. Cette ferme est revendiquée dès 1870 par les autorités de Saïgon. Soucieux de conserver la perception de ces taxes, le Roi Norodom va âprement défendre ses droits; ce n'est qu'en novembre 1880 qu'il consent la cession de ceux-ci à la Cochinchine moyennant le paiement



Lieux de culture de l'opium en Indochine vers 1925

annuel de 13280 barres d'argent soit environ 1100000 francs. À la suite d'un imbroglio administratif, cet accord ne se concrétise qu'en septembre 1883, la redevance à acquitter par la France au monarque étant réduite à 11000 barres d'argent. En application de cette convention, trente-huit agents européens des Contributions Indirectes et cent vingt-huit Asiatiques venus de Saïgon s'installent dans le royaume khmer, équipés « d'un filtre permettant de traiter quotidiennement 60 litres d'eau ».

En Annam, après la signature des traités de 1883 et 1884, l'Empereur Dong Khanh abandonne à la France tous les monopoles dont celui de l'opium. Toutefois, la Cour de Hué conserve le droit de percevoir les redevances issues de la drogue jusqu'en 1889.

Au Tonkin, en 1883, l'Amiral Courbet autorise l'ouverture d'une ferme de l'opium à Nam Dinh. Deux ans plus tard, le Résident de Hanoï escompte un bénéfice net provenant du commerce de stupéfiant « s'élevant à 15 millions de francs annuels si la tranquillité de la région est assurée ». Le Résident Général Paul Bert et son Directeur des Affaires Civiles et Politiques Silvestre se montrent très favorables à la commercialisation du suc de pavot « à condition qu'elle soit effectuée par des fermiers afin que l'administration ne supporte pas le poids de la réprobation d'une mesure fiscale impopulaire ». Manifestant moins de réticences, le Général Millot commandant le Corps Expéditionnaire met alors en adjudication le monopole de l'opium dans les provinces du nord de la péninsule.

Au Laos, en 1894, le Préposé des Douanes Wartelle organise une régie de la drogue à la demande du Roi de Louang Prabang.

De la ferme à la régie

Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, la vente de l'opium en Indochine va être soumise à deux systèmes administratifs selon les époques et les régions. Dans celui de la ferme l'Union cède ses droits à un particulier moyennant une redevance, alors que dans le cas de la régie les opérations de gestion sont effectuées par un organisme d'État employant des fonctionnaires des Contributions Indirectes puis des Douanes et Régies d'Indochine. En

1899, la régie de l'opium est définitivement instaurée dans l'Union, devenant ainsi une des « trois bêtes de somme » du budget local avec l'alcool et le sel.

Dans les premiers temps de la présence française, l'affermage du suc de pavot, produisant des substantiels bénéfices, attire la convoitise de nombreux Asiatiques et Européens désireux de faire rapidement fortune. À cette époque, les Chinois abondent en Cochinchine (2) où, comme l'affirme un de leurs proverbes, ils sont heureux tels « des pigeons dans un grenier à riz ». Un témoin précise « qu'à Saïgon, la population européenne est composée à peu d'exceptions près par des gens qui ont une fortune à réédifier, une tâche à faire oublier, une réputation à effacer. Les commerçants de la place ont subi maintes banqueroutes et maintes déconfitures ».

Parmi ces aventuriers attirés par le mirage asiatique il faut citer :

- En Cochinchine, Ségassié, ancien fournisseur de la troupe en viande fraîche, qui remporte en 1862 l'adjudication de la ferme d'opium avec Télèsio, commissaire-priseur de Saïgon. Accusés d'irrégularités comptables, ils arguent pour leur défense de la constitution d'un fonds destiné à régler les agents d'une police secrète. Ayant accumulé des « bénéfices inouïs », ils sont condamnés à des peines de prison. En juillet 1864, Wang Taï, riche négociant chinois et propriétaire du premier hôtel de la capitale cochinchinoise, leur succède. En 1865, son compatriote Ban Hap le remplace, ce commerçant étant devenu célèbre pour avoir fait bâtir à Cholon une maison à étages. Dans cette ville, le Chinois s'est lié d'amitié avec Coqui, brigadier de la police des mœurs et futur directeur des Douanes au Tonkin. Afin d'honorer Ban Hap, le Gouverneur de la Cochinchine lui a remis en 1864 « une pendule très ouvragée récompensant sa fidélité à la France ».

- Au Cambodge, dès l'avènement du Roi Norodom en 1860 et durant de nombreuses années, le contrôle du négoce de l'opium va donner lieu à d'impitoyables luttes, un Français, Soulié, étant assassiné en avril 1867. Les candidats à l'adjudication comprennent entre autres: fermiers cochinchinois, coalitions de Chinois, aventuriers métropolitains tels que Caraman et Madame Marrot « commerçante en cotonnades très influente

auprès de la Reine », négociants allemands et espagnols comme Molt et Boniface, qui vont se livrer à un affrontement sans merci pour s'imposer dans le monde clos de la Cour royale. En définitive, Vandelet « commerçant ayant fait de mauvaises affaires en métropole et vainement tenté d'acclimater la vigne au Cap Saint-Jacques », et Dussautour « ancien épicier à Saïgon, mauvais esprit et homme d'opposition systématique », deviennent fermiers en 1881. Ils s'associent à Faraut, « ex-mécanicien de la canonnière « Javeline » et ingénieur du Roi Norodom ». Au fil du temps, ce dernier va devenir un des meilleurs connaisseurs de la langue et de la civilisation cambodgiennes.

- En Annam, les Indiens Isidore et Mahomed Kassim obtiennent en 1889 l'exclusivité de la vente de la drogue. Celle-ci est transformée en régie peu après, puis de nouveau en ferme en 1891. Auparavant, le Français Saint-Mathurin a obtenu la concession de cette dernière alors qu'il est déjà le responsable de celle du Tonkin. Représentant de la maison Ulysse Pila à Haiphong, propriétaire d'une mine argentifère près de Cao Bang, très lié avec le Sous-Secrétaire d'État aux Colonies Eugène Étienne, le président de la Société Fermière Tonkinoise de l'Opium est fort influent. Appartenant à la bonne société de Hanoï, il parraine des courses hippiques dont le très prisé « Prix de l'Opium ». Saint-Mathurin, devant être contrôlé dans ses opérations par le Directeur des Douanes Coqui, n'a de cesse de se débarrasser de cette pesante tutelle. Il fait paraître dans « L'Avenir du Tonkin » dont il est actionnaire des articles calomnieux quant aux relations du fonctionnaire avec le riche commerçant Wang Taï responsable de la « bouillierie de Saïgon ». En définitive, Coqui est contraint de rentrer en France en novembre 1896.

Le monopole de l'opium

Le Gouvernement Général de l'Union gère par l'intermédiaire des Douanes et Régies le monopole de l'opium ainsi que ceux de l'alcool, du sel, du tabac, des huiles minérales, des allumettes chimiques, des poudres de chasse et des produits miniers. Ces privilèges, difficilement supportés par la population locale, sont, particuliè-



rement pour le suc de pavot, peu appréciés par certains fonctionnaires métropolitains. L'un d'eux, Bons d'Anty, écrit : « La drogue ne jouit pas au point de vue de la morale publique d'une considération de premier ordre ». Le Gouverneur Général de Lanessan déplore en 1892 que « les administrateurs soient transformés en débiteurs d'opium, dont le négoce est effectué jusqu'à l'intérieur de l'hôtel de la Résidence Supérieure ». Les Autochtones dénoncent la commercialisation de la drogue, le plus virulent d'entre eux étant Nguyễn Ai Quoc, futur Hồ Chi Minh, qui publie en 1925 son « Procès de la Colonisation Française ». Le 2 septembre 1945, dans la Déclaration d'Indépendance de la RDVN, il affirme : « Les Français nous ont imposé l'usage de l'alcool et de l'opium pour affaiblir notre race ».

En réalité, les autorités n'ignorent pas l'opprobre qui s'attache à la vente de la « Fée Brune ». Mais elles considèrent qu'il s'agit là d'un mal nécessaire procurant des ressources dont l'absence, précise le Directeur des Douanes et Régies Morel en 1908, « obligerait le Gouvernement Général à renoncer à la grande entreprise de colonisation poursuivie par la France en Extrême-Orient ». Les sommes procurées par les cessions de drogue assurent 25 % des dépenses du budget de l'Union en 1906 et 42 % en 1918. Les dirigeants font également remarquer à cette époque « que les 4/5^{es} des fumeurs étant chinois, les taxes recouvrées peuvent être assimilées à un impôt prélevé sur des étrangers et que l'on ne peut demander aux Annamites en cas d'interdiction de l'opium de racheter le prix du vice de leurs sécu-

lares exploités ». Il n'est donc pas étonnant que les responsables français soient réticents à appliquer les directives des conférences internationales anti-opium de Shanghai en 1909, de La Haye en 1911 et 1913 et de la Société des Nations après la Grande Guerre.

Les activités des Douanes et Régies

Cette administration est le seul organisme de la péninsule habilité à importer de l'opium brut (3), à le préparer pour le rendre consommable et à en assurer la vente. Elle est également responsable de la répression de la contrebande affectant le produit. Pour assurer ces missions, dès 1899, les douaniers remplacent les agents des fermes, qui au Tonkin sont cette année-là au nombre de 159.

Les achats

Les ressources en suc de pavot de l'Union étant, à la fin du XIX^e siècle, insuffisantes pour satisfaire la consommation, les Douanes et Régies doivent s'approvisionner en opium brut aux Indes dans la région de Malwa, où se rend en 1881 le Directeur des Contributions Indirectes Boyer. La maison Robert et Charriol est chargée par ses soins de réaliser la drogue. Cinq ans plus tard, le Consul de France à Calcutta, Harmand, confie cette mission, portant annuellement sur 58 tonnes de produit, à un de ses agents. L'essai n'étant pas concluant, les Établissements Pierre Charriol deviennent adjudicataires du marché. En 1894, un négociant de Haïphong, Bléton, part prospecter le Yunnan qui,

avec les États Shans dans l'est birman, est susceptible de fournir d'importants stocks d'opium. Cette mission va durer dix ans ; elle est à l'origine de l'ouverture des consulats français de Long Tchéou et Mong Tzé. Outre l'acquisition de suc de pavot, l'Union est en effet désireuse de renforcer son influence dans le sud de la Chine.

Dans le but d'affaiblir le commerce anglais aux Indes, Harmand émet en 1884 l'idée d'acclimater la culture du pavot dans la péninsule. Le Gouverneur Général de Lanessan, favorable à ce projet, écrit en 1886 : « Ainsi nous détournerons à notre profit les sommes immenses encaissées par le Gouvernement de l'Inde ». Des essais effectués au Tonkin par un pharmacien aide-major de la Marine Nationale se révèlent peu concluants, de même que ceux tentés à Thu Dau Mot. En 1901, trois colons européens parviennent à des résultats plus satisfaisants dans la région de Xieng Khouang au Laos, d'autres plantations étant effectuées près de Yen Bay et Hagiang ainsi que dans le massif du Dong Van au nord de Cao Bang. À cette époque les Méos ont obtenu par un arrêté de février 1899 le droit de planter le pavot et de récolter son suc pour le raffiner dans d'immenses marmites. En contrepartie de cette latitude, les autorités de Hanoï demandent aux récoltants de reverser aux Douanes et Régies les excédents non utilisés pour leur consommation personnelle.

Parallèlement, Macey, fondé de pouvoir du Syndicat Commercial du Haut Laos, a en vain proposé à Déo Van Tri, Quan Dao (4) de Lai Chau, d'effectuer la collecte de l'opium brut auprès de ses compatriotes. Mais cet ancien adversaire de la France, rallié à Pavie en avril 1890, préfère utiliser son statut de soumissionnaire (5) pour acquérir de la drogue en Chine et la revendre avec un fort bénéfice aux Douanes et Régies. Au Laos, la capacité de production est importante mais les Méos ont intérêt à céder leurs récoltes aux contrebandiers yunnanais qui offrent des prix supérieurs à ceux de l'administration. Aussi, la collecte des autorités françaises est négligeable : 100 kilos à Xieng Khouang en 1908. Dès la deuxième décennie du XX^e siècle, la diminution voire la cessation des achats en Chine et aux Indes, à la suite de virulentes campagnes anti-opium, obligent les Douanes et Régies à privilégier les réalisations locales et à prospecter les

possibilités de fournitures en Perse et en Turquie. La culture du pavot dans la péninsule est encouragée par les autorités. D'ailleurs, en 1897, le Colonel Pennequin l'a préconisée en pays thaï et le Lieutenant-Colonel Bonifacy commandant le III^e TM de Hagiang a demandé que l'administration propose « des prix plus élevés pour l'achat de suc de pavot, car c'est la seule culture rémunératrice de la région ».

Toutefois, les difficultés de communications avec le Nord Laos et le Pays Thaï ainsi que les réticences des habitants de ces régions à entrer en relation avec les Douanes et Régies obligent ces dernières à se rendre sur les lieux de production. Cette mission est tout d'abord confiée à l'Union Indochinoise et Africaine de Louang Prabang puis à partir de 1916 à des douaniers basés à Xieng Khouang, Sam Neua et Hagiang. Au mois de février de cette année, alors que le Colonel Friquegnon vient de rétablir l'ordre dans le Haut Laos troublé depuis l'automne 1914 par une révolte des minorités ethniques, les premiers agents arrivent sur le territoire. Nombre de Méos leur affirment alors « qu'ils n'ont jamais vu d'Européens jusqu'à leur venue mais qu'ils connaissent la France grâce aux allumettes vendues par l'administration qui en détient le monopole ». Ainsi, de 1916 à 1924, 76 tonnes d'opium brut sont réalisées au Laos, l'unité de poids prise en compte pour les paiements étant le taël équivalant à 37,60 grammes.

Jusqu'en 1945, les commissions d'achats d'opium (CAO) vont se succéder au Laos et au Tonkin, concurrençant ainsi les contrebandiers. Chaque année, au mois de mars, des détachements de quatre ou cinq douaniers aux ordres d'un contrôleur, accompagnés d'un chimiste et d'une escorte, sont mis sur pied. Se déplaçant avec des notables connaissant bien les ressources du pays, tels que Touby Ly Foung, chef des Méos du Tranninh, et Déo Van Long, chef des Thaïs blancs de Lai Chau, voire des contrebandiers complaisants, les fonctionnaires procèdent aux transactions qui donnent lieu à de longs et après marchandages. Parfois, pour respecter les coutumes tribales, celles-ci doivent être effectuées séparément avec les hommes, les femmes et les enfants. Le suc de pavot est pesé puis sommairement analysé pour éviter la présence

de terre, de gypse, voire de résines de couleur et d'odeur semblables à celles de la drogue. Un membre de l'escorte réputé fin connaisseur en mâche ensuite quelques parcelles pour déterminer sa saveur, l'opium comme le vin étant classé par crus. Le stupéfiant se présentant sous la forme de galettes de 300 à 500 grammes est ensuite placé dans des touques ou des sacs caoutchoutés de jute après prélèvement d'échantillons adressés au laboratoire central de Hanoï. C'est dans cette dernière ville que sont situés le bureau d'achat d'opium et le magasin central des CAO.

Les paiements interviennent dix jours après la livraison à la suite d'analyses plus poussées établissant la capacité en morphine de la drogue, sa teneur en eau et son potentiel de dessiccation. Il arrive que des produits de mauvaise qualité soient refusés comme en 1942 où 4 tonnes 200 sont rejetées. Le paiement est parfois effectué avec du sel, des cotonnades et des outils, plus fréquemment en piastres indochinoises en argent. Ces pièces s'étant raréfiées à partir de 1942, la direction des Douanes et Régies fait frapper l'année suivante une monnaie spéciale de même métal appelée par les Méos « piastre de la douane ». Portant les lettres D.R. entrelacées et une inscription en chinois ou en lao, ornées d'une tête de cerf « Sambar », elles valent un taël (8 piastres) ou un demi-taël. Cette monnaie est bien acceptée par les vendeurs. Selon un barème tacite, en 1941, un kilog d'opium brut est payé 140 piastres soit 17 taëls 50.

Bien que la moitié des productions laotiennes et tonkinoises alimentent la contrebande, après 1942 les CAO réalisent 25 tonnes d'opium dans le royaume et 7 dans le protectorat. En une certaine mesure cette acquisition pallie la rupture des communications avec l'Iran et la Turquie, fournisseurs jusqu'alors de l'administration.

La transformation

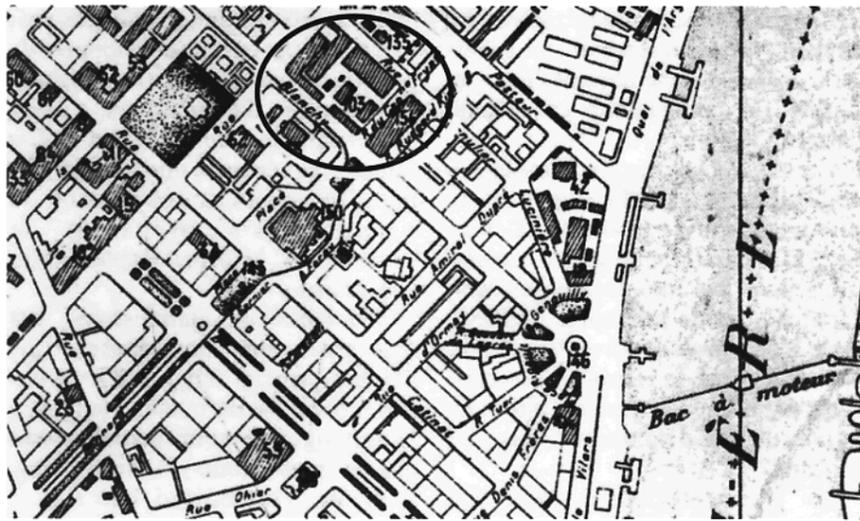
Le pavot à opium a une hauteur d'un mètre. Ses fleurs blanches ou de couleur arrivent à maturité fin mars début avril. Les pétales sont alors recueillis, puis la capsule est incisée afin d'extraire un liquide laiteux qui noircit en se coagulant. Après quelques jours de repos, celui-ci est façonné en boules de 300 grammes aux Indes, en pains de 3 kilos en Chine, en galettes de 200 à

500 grammes en Indochine. Ces préparations sont ensuite enveloppées de pétales de pavot, de feuilles séchées de latanier, d'écorces ou d'épais papier chinois. L'opium brut n'est pas fumable et nécessite une transformation. Des manufactures d'opium ou « bouilleries » préparent le « chandoo », la drogue apte à être consommée.

Officielles ou clandestines, ces entreprises sont nombreuses dans l'Union jusqu'au début du XX^e siècle. Les activités se déroulent à Saïgon, à Haïphong (où sont installés cinquante-quatre fours), à Dong Dang, Lang Son, Fort Bayard, Lao Kay et Louang Prabang. En 1890, le Docteur Calmette, bactériologiste de l'Institut Pasteur à Saïgon et futur découvreur du vaccin antituberculeux, est mis à contribution par l'administration afin d'obtenir un stupéfiant à l'agréable arôme. D'autres installations plus rudimentaires fonctionnent dans la brousse, mises en œuvre par les contrebandiers et traquées par les douaniers comme à Nam Sach près de Haïphong. La presse locale évoque en 1919 le « bris des marmites des villageois par les gabelous » pour expliquer les motifs d'une révolte méo.

À compter de 1900, seule la bouillierie de Saïgon est habilitée à traiter l'opium brut. Toutefois, de 1921 à 1924, une petite manufacture fonctionne sur l'île de la Cat Ba afin de satisfaire les besoins des pêcheurs chinois et celle établie au Kouang Tchéou Wan va rester en service jusqu'en 1945.

La bouillierie de Saïgon (6) qui succède en 1863 à celle de Cholon se trouve Rue Paul Blanchy. Elle traite le stupéfiant brut. Le procédé complexe effectué par une main-d'œuvre chinoise spécialisée s'étend sur trois jours avant un repos de six mois. Le chandoo est ensuite placé dans des boîtes de laiton vernissées, pesant de 5 à 100 grammes, estampillées A, C, L, T selon le pays d'origine, puis expédié vers les magasins régionaux des Douanes et Régies. Les spécialités obtenues sont le Bénarès simple ou de luxe, le Yunnan, le concentré du Kouang Tchéou Wan, l'Indien, un produit particulier étant élaboré pour le Roi du Cambodge. Ces marques donnent lieu à critiques par les fumeurs et en 1894 des affiches apposées sur les murs de Cholon traitent le directeur des Douanes et Régies de « premier voleur de Cochinchine,



Emplacement de la Manufacture d'opium à Saïgon

pillard des pauvres fumeurs et urinant dans les bassines de décantation de l'opium ».

La bouillierie de Saïgon, un temps aux mains des Chinois Wang Taï et Ban Hap, est considérée comme le « coffre-fort des réserves financières de l'Union ». Sévèrement gardée, elle utilise en 1905 les services de trente et un fonctionnaires européens et de deux cent quarante-neuf Asiatiques dont trois tireurs de pankka, tous immigrés de la province du Fujian. Au fil du temps, les originaires du Céleste Empire sont remplacés par des Indochinois. En 1950, la Manufacture de Saïgon comporte encore trois brigadiers métropolitains.

Les cessions

Les ventes en gros de la drogue provenant des magasins des Douanes et Régies sont assurées tout d'abord par des débitants généraux, souvent anciens fermiers, puis à compter de 1904 par des agents de la Régie. Ces derniers approvisionnent les commerçants possesseurs de licences, celles-ci étant répertoriées en neuf catégories et délivrées à « toute personne présentant des garanties d'honorabilité ». Après la Grande Guerre, les anciens combattants et les veuves de guerre deviennent prioritaires pour de telles attributions. Une autorité de Hanoï fait tout de même remarquer que « l'exercice de semblables fonctions convient peu aux dames européennes, qui les ont déjà postulées ». Les débitants doivent acquérir, en acquittant un droit d'une demi-piastre, une enseigne en fer blanc à placer devant la porte de leur établissement. Jusqu'au début du XX^e siècle, un drapeau tricolore orné des lettres R.O.

sur sa partie blanche est arboré pour signaler les débits. Ce pavillon est supprimé à la demande des militaires offensés par une telle utilisation des couleurs nationales.

En 1907, 12 380 débits sont recensés, leurs ventes annuelles s'étalant de 14 à 300 kilos de chandoo ; ils ne sont plus que 1 795 en 1934. Nombre de gérants de ces établissements possèdent également une fumerie attenante à leurs magasins.

La contrebande

Produit de valeur importante, se présentant sous un faible volume facilitant son transport ou son éventuelle dissimulation, susceptible de procurer de fructueux bénéfices, l'opium a été de tout temps l'objet de fraudes permanentes. Un temps, la drogue a même servi d'argument aux mouvements opposés à la France qui ont menacé « les diables rouges de l'Occident d'un boycott de l'opium et de la poursuite d'une contrebande lucrative ». Il est vrai qu'en 1906 le produit du Yunnan est acquis à la frontière de Chine au tiers de son prix de revente au Tonkin. Dans ces conditions, l'agent des Douanes et Régies à Phu Tho rend compte à ses supérieurs que « dans sa circonscription la contrebande s'exerce avec une intensité prodigieuse et une habileté inouïe ». La bienveillance manifestée par les autorités envers les soumissionnaires tonkinois qui se livrent à des fraudes permanentes ne peut qu'exacerber ce pessimisme. Ainsi, en 1900, le préposé de Phu Lang Thuong qui a tenté d'effectuer une perquisition chez un proche du Dê Tham est blâmé par le résident de Bac Giang et en 1908 une note de service demande

« la plus extrême prudence lors des enquêtes concernant les agissements des ralliés ».

Cette contrebande importante affaiblit les finances de l'Union. Ainsi, en Annam, 4 tonnes de chandoo sont vendues en 1919 et 25 000 kilos en 1926 alors que le nombre de consommateurs n'a pas évolué. La délinquance de détail est sérieusement réprimée par les Douanes et Régies. L'opium de contrebande, que les fumeurs trouvent moins cher et de meilleur goût que celui de la Régie, emprunte pour arriver dans les fumeries clandestines les caches les plus insolites : jarres de miel ou de thé, cornes de cervidés, billes de bois descendant le Mékong, ventres de poulets ou de poissons, langes de bébé, cerceaux, chignons de femmes, chaudières de locomotive, enveloppes ou colis adressés aux militaires en métropole (7). Ces ingénieux stratagèmes sont souvent découverts par les Douanes et Régies ; les préposés confisquent alors la marchandise, infligent des amendes et les tribunaux prononcent des peines de prison parfois très sévères.

Un trafic d'importantes quantités est effectué dans les I^{er}, II^e et III^e TM à travers la frontière de Chine et sur les navires et embarcations empruntant les voies maritimes et fluviales. Escortés par des Yunnanais dotés d'armes modernes, des convois de chevaux et de mulets chargés de touques de suc de pavot circulent dans le nord de la péninsule. Ils s'efforcent de déjouer la surveillance exercée par les douaniers, les gardes indigènes et l'armée. En cas d'arrestation, les délinquants sont assurés de voir leurs familles entretenues par le commanditaire de l'opération et de percevoir un pécule à leur sortie de prison.

Au cours du conflit 1914-1918, ces bandes sont accusées d'avoir fomenté des troubles au Nord Laos et d'être en relations avec des Allemands. Des contemporains évoquent également la présence dans ces équipes de Français « qui évidemment ne se recrutent pas dans la crème de la population ». L'un d'eux est surnommé le Roi de la Rivière Noire et un autre, Louis-Gabriel, est célèbre pour avoir caché de l'opium dans le cerceuil de son épouse et convié un directeur des Douanes et Régies aux obsèques.

Les ports de l'Union sont aussi, à partir de Hong Kong et Singapour et à destination de Marseille, le théâtre

d'importantes fraudes. En 1890, le Gouverneur Général précise « qu'une partie du personnel des Messageries Maritimes est complice des contrebandiers » (8). De 1886 à 1896, douze navires font l'objet de saisies de drogue et en 1899 dix-huit kilos de chandoo sont découverts sur le « Donnaï » rejoignant le port de Hambourg. L'année suivante, les troupes françaises rentrant de Pékin et Tien Tsin introduisent lors de leur escale à Saïgon de considérables quantités de stupéfiants. Les lourdes amendes infligées aux capitaines des navires perquisitionnés avec succès donnent lieu à des incidents diplomatiques et à des menaces de boycott des ports de l'Union. Les jonques venant de Chine ou les sampans circulant sur les fleuves de la péninsule transportent fréquemment du chandoo, surtout ceux arrivant de Pak Hoï. Parfois, les caches découvertes sont surprenantes, telles les cantines contenant la succession d'un officier décédé dans le III^e TM.

Certains fonctionnaires des Douanes et Régies ne sont pas exempts de reproches. En 1891, le Directeur des Douanes du Tonkin est soupçonné de relations avec des contrebandiers afin de financer ses agents de renseignements. En 1933, le Brigadier M. en service à Lao Kay est condamné pour avoir protégé voire organisé un trafic de suc de pavot et son supérieur puni pour ne pas l'avoir dénoncé. Un inspecteur des Douanes et Régies, qui se suicide peu après, est suspecté d'être souvent reçu par un Chinois de Shanghai ayant acquis en fraude plusieurs dizaines de tonnes de drogue et se livrant au trafic d'armes. En février 1930, le Brigadier L. est arrêté dans le train de Lao Kay avec 118 kilos de chandoo.

Parfois, les actions contre les fraudeurs sont sanglantes ; en novembre 1892 au Tonkin, vingt employés de la ferme sont tués. Mais les militaires des postes frontaliers se sentent peu concernés par la lutte contre l'opium ; beaucoup estiment qu'elle est du ressort de la Garde Indigène. En 1906, le lieutenant commandant la garnison de Yên Minh sollicite des Douanes et Régies des primes pour ses tirailleurs qui « ainsi ne considéreront plus cette traque de l'opium comme une véritable corvée ».

En 1930, des brigades spéciales composées des meilleurs éléments des Douanes et Régies sont mises sur

pied. Auparavant, le Receveur de Phu Tho a écrit « que les embuscades les mieux organisées, les tournées les plus inopinées ne donnent lieu qu'à des saisies insignifiantes ». Or, peu après, les détachements du Contrôleur Principal Barbaud obtiennent de spectaculaires succès contre les bandes de contrebandiers.

Les fumeries, les fumeurs

Abondamment décrites dans la littérature exotique du début du XX^e siècle, les fumeries indochinoises permettant aux adorateurs de la « Fée Brune » de « tirer sur le bambou », de « touffianer » (9) sont très diverses. Sordides ou plus confortables, employant des « boys pipe » ou des courtisanes, meublés d'un lit en « cai phên » (10) ou d'un divan en teck doté d'un dur oreiller, proposant des pipes en bambou ou en ivoire, fréquentés par des coolies décharnés et inconscients, des tireurs de pouce squelettiques, des autochtones moins misérables et quelques métropolitains venus chercher là l'oubli du « spleen » occasionné par la monotonie de leur existence, ces établissements officiels ou clandestins sont nombreux dans les villes de la péninsule où ils jouxtent souvent un débit autorisé de vente de chandoo. Dès 1864, leur installation légale est dénoncée par le « Courrier de Saïgon » qui imprime : « La France n'est pas venue dans ce pays pour forcer les gens à s'empoisonner ». En règle générale, les consommateurs asiatiques les plus aisés et les Français s'adonnent à leur passion chez eux.

Les données chiffrées citées dans les documents consacrés aux usagers de la « Fée Brune » évoluent au fil du temps. En 1870, un voyageur écrit : « Presque tous les Annamites consomment l'opium, ce qui ajoute au degré d'abrutissement d'un peuple si peu doué d'intelligence ». Au contraire, en 1882, un magistrat précise que 5 % de la population mâle adulte fume, dont une immense majorité d'immigrés du Céleste Empire. En 1906, le nombre d'opiomanes recensés est évalué à 376 000 dont 218 000 Chinois ayant consommé dans l'année 113 556 kilos de chandoo, nombre d'amateurs trop pauvres emplissant leurs pipes de dross (11) ou mâchant des résidus de suc de pavot. Les Chinois consomment annuellement 1,500 kilogramme de drogue et les Annamites 350 grammes. En 1935, un rapport indique que « la masse indigène est restée intacte par rapport à l'opium » alors qu'un journal local accuse les autorités françaises d'avoir démocratisé la consommation de stupéfiant. Les statistiques officielles évaluent alors à 2 % l'effectif des consommateurs par rapport à la population totale de l'Union. Il est vrai qu'un fonctionnaire annamite consommant quotidiennement 2 à 3 grammes de chandoo doit sacrifier pour cela le tiers de son salaire mensuel. Avant 1939, le « Courrier de Saïgon » n'évoque l'opium que lorsqu'une lampe destinée à chauffer le chandoo se renverse accidentellement occasionnant ainsi un incendie.

Une certaine littérature, de Claude Farrère à Jean Lartéguy, a décrit le calvaire, la décrépitude physique et la dégénérescence intellectuelle d'opiomanes européens fumant mensuelle-



ment 1 kilogramme de drogue et pour certains cent pipes par jour. « L'Avenir du Tonkin » en 1890 qualifie déjà cette conduite d'effrayante et avertit que « les provinces de l'Union ne peuvent être administrées entre deux pipes ». Toutefois, dans le même quotidien, un docteur argue « que l'opium est moins nocif pour les Européens que pour les Annamites qui sont plus malingres » et cite l'exemple d'un fonctionnaire fumeur à la lucidité étonnante. En fait, la plupart des opiomanes français, civils ou militaires, ont débuté leur addiction à la drogue lorsque celle-ci leur a été prescrite par le corps médical sous forme de pilules pour traiter diverses maladies tropicales. En 1907, le Gouvernement Général interdit aux fonctionnaires de fumer et ordonne la désintoxication des plus dépendants. Auparavant, certains prêtres ont refusé d'enterrer religieusement des fumeurs invétérés décédés des suites de leur vice.

Bien qu'une célèbre chanson de l'Infanterie Coloniale proclame que « l'opium, le tabac et le choum-choum (12) font du bien au cai boum » (13), l'armée de terre de l'Union comporte moins d'opiomanes que la population civile. Les fumeurs autochtones se trouvent surtout dans les RTT où, ordonne en 1925 le commandement, « ils doivent être traqués surtout parmi les Thos du 3^e Régiment ». Chez les militaires européens, le plus illustre des amateurs de « Fée Brune » est le Chef d'Escadrons Lyautey qui n'a jamais caché son penchant pour le suc de pavot. Avant 1939, les officiers du 5^e REI précisent que « l'opiomane hormis celle de légionnaires instruits, tels que les comptables et les musiciens, n'a jamais été un problème dans le corps ». Quelques ouvrages très romancés évoquent le destin de soldats ayant « tiré sur le bambou ». Ainsi, Jean Marquet décrit le Caporal de C., fumeur invétéré, qui déserte pour rejoindre la bande du pirate Dôc Co; repris il est passé par les armes à Hanoi.

Le problème est plus grave dans la Marine Nationale où les intoxiqués semblent avoir été plus nombreux. En 1908, l'Enseigne de Vaisseau Ulmo commandant en second du torpilleur « Carabine » à Toulon et qui a servi en Extrême-Orient en 1903, est condamné pour intelligence avec l'ennemi à la déportation perpétuelle en Guyane. Opiomane notoire, il fume trente à quarante pipes par jour. Le

quotidien « Excelsior » du 11 novembre 1911 publie une lettre d'un capitaine de vaisseau qui avoue son incapacité à diriger son navire étant donnée son irrésistible passion pour la drogue. Le même journal précise que le chandoo en provenance d'Indochine peut être facilement acheté dans les ports de guerre métropolitains. À la suite de ces articles, « L'Avenir du Tonkin » rappelle ironiquement aux officiers de la « Royale » qu'ils ne doivent pas avoir la pipe à la bouche sur la passerelle.

La deuxième guerre mondiale

La fermeture de la frontière chinoise le 19 juin 1940 et l'interruption des communications avec l'extérieur de l'Union à partir de novembre 1941, rendant impossibles les approvisionnements de drogue à l'étranger, obligent les Douanes et Régies à se fournir au Laos et au Tonkin. Les douaniers vont renforcer leurs relations avec les chefs traditionnels Touby Ly Foug sur le plateau du Tranninh et Déo Van Long en pays thaï. Ils procèdent ainsi à l'acquisition en 1942 de 25 tonnes de suc de pavot.

Un Bureau Spécial d'achats de l'opium confié à l'Inspecteur Laroche fonctionne dès 1942 à Sam Neua et dans le III^e TM. Cet organisme lutte contre la contrebande frontalière chinoise et s'oppose dans la mesure de ses possibilités à la réalisation de stupéfiants par les Nippons. Dès 1943, ces derniers effectuent des achats auprès des Thaïs noirs, qui boycottent dans les secteurs de Muong Het et Muong Hung les opérations des CAO. À Hagiang, le notable Tson Poun Nan, agent de renseignements japonais, livre à la Kampetaï (14) une partie des récoltes d'opium effectuées dans les II^e et III^e TM. Les soldats du Mikado cantonnés à Cao Bang et Lang Son se livrent avec leurs véhicules au trafic de drogue.

Le 9 mars 1945, les CAO qui s'apprêtent à débiter leur campagne d'achats annuelle se trouvent pour nombre d'entre elles hors de portée des troupes japonaises. Connaissant le pays, en relation avec les habitants, pourvues de monnaies d'argent destinées à leurs acquisitions, elles vont prêter assistance aux unités françaises retraitant vers la Chine. Avant le coup de force, en janvier 1945, les parachutistes de la mission Polaire largués sur

le plateau du Tranninh ont déjà pu bénéficier de l'aide de Touby Ly Foug et de son frère, Touzeu, proches des Douanes et Régies.

Ainsi, on peut citer :

- le Sous-Brigadier Mariani qui, se trouvant le 10 mars à Moc Chau avec un camion d'une CAO, embarque des militaires de la colonne Alessandri.

- le Contrôleur Morani, surnommé Mat Méo « œil de chat », est à la tête d'une CAO à Sam Neua le jour de l'attaque nipponne. Il règle toutes les dettes des Douanes et Régies aux fournisseurs de drogue et une fois l'opération terminée possède encore vingt-deux caisses contenant chacune 1 000 demi-taëls d'argent (soit environ 100 000 euros). Avec l'accord du Résident de Sam Neua, Devaux, il distribue ces sommes aux formations de la colonne Alessandri et à celles parties du Laos avec le Chef de Bataillon Meyer.

Le trésor du premier de ces deux groupements, constitué de barres d'argent et de chandoo, est conduit de Diên Biên Phu à Phong Saly par les Sous-Lieutenants Berthelon, Foudrin et Gaudon récemment sortis de l'École de Tong et escortés de cinq tirailleurs thaïs; ces militaires vont marcher du 30 mars au 6 avril. De même, la CAO de Lai Chau remet des piastres au Capitaine Charbonneau du poste de Phong Tho chargé de préparer le passage des troupes refluant du Tonkin en Chine.

À Louang Prabang, le Capitaine Romain évacuant la ville au début d'avril reçoit du Contrôleur Maltet les piastres en argent destinées à payer les fournisseurs de drogue. À Khang Khai, le Capitaine Battestini bénéficie de la même opération de la part de l'Agent Césarini.

Lorsque les rescapés du coup de force japonais doivent franchir la frontière de Chine, d'après marchandages durant parfois plusieurs jours les opposent aux forces du Maréchal Tchang Kai Check exigeant un droit de passage, alors qu'en théorie celles-ci sont les alliées des Français. L'argent et le suc de pavot remis par les CAO vont être alors de puissants atouts pour éviter d'être désarmés et recevoir un maigre ravitaillement. De même, plus tard, lors du long séjour au camp de Tsao Pa, les fonds et l'opium provenant des Douanes et Régies se révèlent précieux pour régler les commerçants locaux « très avides et durs en affaires ».

À juste titre, en 1946, le Contrôleur Morani peut écrire : « J'affirme que, sans l'argent métal remis à nos troupes par nos diverses CAO, la retraite du Laos aurait tourné à la catastrophe ». Par ailleurs, certains documents accusent un chef de corps opiomane d'avoir eu peu de réaction lors des combats du 9 mars et un fonctionnaire intoxiqué d'avoir collaboré avec les Nippons pour obtenir sa dose de « Fée Brune » quotidienne.

Le CEFEQ

Le 2 septembre 1945, en proclamant l'indépendance de son pays, Hô Chi Minh fustige la France qui a imposé à ses compatriotes l'usage de l'alcool et de l'opium. Mais une semaine plus tard, le Ministre des Finances Pham Van Dong institue trois catégories de licences pour les débitants de drogue et au mois de mai suivant, le gouvernement viêt minh envoie des CAO au Laos et dans la province d'Hagiang au Tonkin pour réaliser des stocks de suc de pavot. Certains cadres nationalistes protestent alors car ils n'ignorent pas qu'en juillet 1945 leurs dirigeants ont demandé à leurs instructeurs américains qu'au départ des Français l'opium soit interdit dans la péninsule. Une copie de ce document est adressée à Jean Sainteny représentant la France à Hanoi au mois de septembre suivant. Le 13 juin 1946, le Ministre de l'Intérieur Huynh Thuc Khang précise que la réglementation française reste en vigueur; la même année un projet d'interdiction de la culture du pavot reste sans suite, les habitants d'Hagiang ayant demandé « par quelle plante rentable remplacer cette fleur ».

Au Laos, au sortir de la brousse, les parachutistes de la Force 136 rétablissent de leur propre autorité le commerce du chandoo. L'opération cesse en mars 1946 sur ordre du commandement; à Paksane, le Lieutenant Deuve remet aux Douanes et Régies 57 kilos d'opium. À la même époque, la 93^e DI chinoise, qui devait évacuer le royaume le 31 janvier 1946, retarde son départ afin d'effectuer la récolte du suc de pavot. Certains corps de cette grande unité désertent avec armes et bagages pour se fixer dans le Triangle d'Or où leurs descendants se livrent encore de nos jours au trafic de drogues. Entre-temps, à Saïgon, le représentant de la France, Cédile, a interdit les fumeries qui doivent être

officiellement transformées en cliniques de désintoxication. Les amateurs de la « Fée Brune » reçoivent désormais légalement de 25 à 200 grammes de chandoo par mois, la gestion de ces établissements étant confiée à des blessés ou à des veuves de guerre. Ces restrictions à l'opiomane diminuent les recettes budgétaires de 1947 de 18 % par rapport à celles de l'année précédente.

Afin d'approvisionner les cent-vingt nouvelles cliniques dont quatre-vingt-dix à Saïgon, les Douanes et Régies se fournissent en Iran à hauteur de 47 tonnes en 1946, ainsi qu'auprès des Méos et des Thaïs. Étant donné le faible prix alloué par l'administration, ceux-ci ne livrent que 900 kilos aux douaniers alors qu'ils en vendent 12 tonnes à la contrebande. Enfin, un stock de 7 tonnes 700 a été abandonné par les Japonais et récupéré par les Français. La même année, le Viet Minh achète du chandoo dans les régions de Moc Chau et Su Yut afin de le revendre et d'acquérir des armes en Chine et en Thaïlande. Cette situation n'est pas ignorée de l'état-major français qui sait que 5 kilos d'opium permettent d'entrer en possession d'un fusil-mitrailleur et de cinq cents cartouches.

Les comptes rendus d'opérations évoquent parfois la question de la drogue. Au Laos en mars 1948 un BCL accroche un convoi de deux cents contrebandiers armés entre Sang Yan et la frontière chinoise; ces fraudeurs militairement organisés obéissent au « Colonel » Yao Tchou. L'année suivante, le secteur de Cao Bang informe les TFIN que le Viet Minh de la région a distribué 400 grammes de graines de pavot aux familles pour les planter. Peu après, le 11/1^{er} RTA découvre dans le nord du delta tonkinois un lot de près de 2 tonnes de chandoo qu'il détruit. Le 3 octobre 1949, le Général Carpentier ordonne que dorénavant l'opium soit considéré comme prise de guerre. En outre, si l'opiomane dans les rangs du CEFEQ est négligeable, quelques militaires venus du pays thaï sont arrêtés pour contrebande de stupéfiants lors de leur arrivée à l'aéroport de Bach Mai.

En janvier 1951, le 2^e Bureau des TFIN élabore une stratégie de guerre économique. En effet, les administrateurs des provinces cultivant l'opium déplorent que le suc de pavot produit par des minorités fidèles à la France

ne soit pas entièrement acheté par les Douanes et Régies alors qu'il constitue leur seule ressource; ces populations sont obligées pour subsister de céder la plus grande partie de leurs récoltes au Viet Minh. Le Lieutenant-Colonel Trinquier, servant au GCMA dans le nord-ouest tonkinois, évalue à l'armement d'une division les achats de l'APVN effectués en Chine, où en 1948 elle a écoulé 30 tonnes d'opium recueillant ainsi 400 millions de piastres. De ce fait, seules, 11 tonnes de chandoo ont été acquises par les Douanes en 1949 au Laos et au Tonkin dont les capacités annuelles de production sont estimées à 70 tonnes.

En 1953, l'APVN a l'intention de se procurer la totalité de la récolte de suc de pavot du nord de la péninsule. Les Lieutenants-Colonels Grall et Trinquier, très liés avec Déo Van Long et Touby Ly Foug, sont opposés à cette main-mise et désirent réguler par eux-mêmes le commerce de la drogue. Le bénéfice retiré des ventes doit permettre d'assurer l'entretien des maquisards méos qui ont quitté leurs villages pour combattre le Viet Minh; en effet, ces treize mille hommes ne sont pas pris en compte par l'administration militaire alors que leur subsistance revient mensuellement à 476 piastres pour chaque volontaire. Le Lieutenant-Colonel Boussarie, chef du 2^e Bureau des TFIN, est favorable à cette opération, ses services ayant établi que les Viet Minh se procurent de l'or dans le delta en le payant avec du chandoo; en outre, des ballots contenant de l'opium et portant le cachet d'organismes rebelles ont été découverts à Macao, Hong Kong et Singapour. Successivement les Généraux Salan et Navarre donnent leur accord, le premier de ces deux officiers acquérant ainsi une réputation usurpée d'opiomane. Dès le 18 janvier 1953 l'opération débute, Touby réalisant la drogue, qui est transportée par un avion du GCMA « qui sent le miel étant donné son odorante cargaison de 1 tonne 500 de chandoo » au Cap Saint-Jacques où existe un centre d'instruction de maquisards, puis rapportée à Saïgon pour être vendue par le chef des Binh Xuyên, le Général Lê Van Viên. Le fret de chaque appareil a une valeur de 20 millions de piastres, les recettes sont réparties entre les cultivateurs de pavots, Touby et le GCMA, qui perçoit ainsi 5 000 piastres

par kilogram pour la solde des partisans. Mais le Capitaine de B., qui de sa propre initiative a procédé à un transfert vers la Thaïlande, est pour ce fait relevé de son commandement.

Alors que depuis le début de l'année 1953 plusieurs avions venant du Tranninh se sont posés sans encombre en Cochinchine, le Colonel Belleux, Directeur du Contre-Espionnage à Saïgon, est avisé du trafic. Il en rend compte au Ministre des États Associés Letourneau et le 1^{er} mars demande l'intervention de la prévôté. Les gendarmes saisissent 1 tonne 600 de stupéfiant dans le magasin d'armement du GCMA à Saïgon. En France, le « Nouvel Observateur », relayé par ses confrères métropolitains, dénonce avec virulence le « scandale de l'opium en Indochine » et des mutations d'officiers sont prononcées. Toutefois, le souci de ne pas s'aliéner les Méos, l'invasion viet minh au Laos, la nécessité de subvenir aux besoins des 13 000 maquisards non soutenus par l'armée, les explications fournies par le Général Salan quant à la destination des bénéfiques (15) font étouffer l'affaire et les envois de suc de pavot peuvent plus ou moins discrètement se poursuivre.

Par une ironie de l'histoire lorsqu'en décembre 1954, le Lieutenant-Colonel Trinquier, ancien commandant du GMI dissous, vient soumettre les comptes de son unité au Général Noiret, chef de cabinet du Général Ély, ceux-ci présentent un excédent de 5 millions 500 mille piastres. Cette somme est sur le champ mandatée à Orléansville en Algérie pour secourir les sinistrés d'un terrible tremblement

de terre. Le Lieutenant-Colonel Trinquier déplore la destination de ces fonds alors que les familles de ses anciens partisans sont plongées dans la misère.

Le trafic de l'opium au Laos ne s'arrête pas avec le départ des Français. En 1960, une ligne aérienne gérée par les services secrets américains desservant Xieng Kouang est surnommée « Air Opium » dans les milieux bien informés.

Le rôle de l'opium en Indochine a été souvent évoqué avec plus ou moins d'objectivité. Certaines autorités pragmatiques ont souligné la nécessité budgétaire de son négoce. D'autres, moralistes et indignées, ont dénoncé l'opprobre attaché à son commerce. En dépit de légendes solidement enracinées, seule une faible partie des habitants de la péninsule a succombé à l'attrait de la « Fée Brune », gardienne mystérieuse de la porte d'ivoire derrière laquelle les désespérés trouvent l'accueil suprême.

De nos jours l'influence du chandoo dans certaines nations indochinoises ne semble pas avoir disparu. En 2010, l'Office des Nations Unies contre la drogue précise que la surface réservée au pavot dans la République Démocratique Populaire Lao est passée de 1 900 à 3 000 hectares, 18 tonnes d'opium ayant été préparées au cours de l'année. Il s'agit là d'une quantité équivalente au quart de la production de l'ancien royaume.

Colonel Maurice Rives

BIBLIOGRAPHIE

- *L'Avenir du Tonkin* (1904 à 1908).
- *Bulletin du Comité de l'Asie Française* (1900 à 1939).
- *Le Courrier d'Haïphong* (1913 à 1919).
- Michel David : *Guerre Secrète en Indochine* - Éditions Lavauzelle.
- Chantal Descours-Gatin : *Quant l'opium finançait la colonisation en Indochine* - Éditions de L'Harmattan.
- Dominique Niollet : *L'épopée des douaniers en Indochine* - Éditions Kalash, 1998.
- Albert de Pourville : *Louis-Gabriel, pirate* - Éditions Baudinière, 1932.
- R.P. Savina : *Histoire des Méos* - Éditions des Missions Étrangères 1931.
- Roger Trinquier : *Les Maquis d'Indochine* - Éditions STL Albatros.

(1) Nom littéraire de l'opium.

(2) 174 000 Chinois et 60 600 Minh Muong, métis chinois-annamites, sont recensés en 1927 en Cochinchine.

(3) Les pharmaciens européens bénéficient toutefois de facilités pour réaliser de l'opium pour la préparation de médicaments.

(4) Chef d'arrondissement.

(5) Chef de bande ayant fait soumission à la France.

(6) En 1907 une maquette de la manufacture de Saïgon est montrée au public lors de l'Exposition Coloniale de Marseille.

(7) En 1917 la censure fonctionnant à Marseille découvre de l'opium dans le courrier adressé aux 6^e et 7^e BTI. Un sergent de ce dernier corps au Chemin des Dames, sans doute rendu euphorique par la « Fée Brune », écrit alors à ses parents : « Nous faisons la guerre et nous nous amusons ».

(8) En octobre 1948, les rapatriables du « Pasteur » sont l'objet de sollicitations d'hommes d'équipage demandant s'ils ont des armes et de l'opium à leur céder.

(9) Du vietnamien Thuộc Phien Opium.

(10) Claies en bambou.

(11) Résidu de fourneau de pipe gratté trois ou quatre fois après utilisation, les fumeurs devant obligatoirement rapporter le dross aux débitants.

(12) Alcool de riz.

(13) Ventre.

(14) Gendarmerie Japonaise.

(15) Le Général Salan fait aussi remarquer qu'en Indochine la vente de l'opium a eu le plus souvent des buts politiques.

GLOSSAIRE

APVN : Armée Populaire du Viêt Nam (viet minh).

BCL : Bataillon de Chasseurs Laotiens.

BT : Bataillon Thaï.

CAO : Commission d'Achats d'Opium.

CEFFO : Corps Expéditionnaire Français d'Extrême-Orient.

DR : Douanes et Régies.

GCMA : Groupement de Commandos Mixtes Aéroportés.

GMI : Groupement Mixte d'Intervention (a remplacé le GCMA, le 1^{er} décembre 1953).

REI : Régiment Étranger d'Infanterie.

RTA : Régiment de Tirailleurs Algériens.

RTT : Régiment de Tirailleurs Tonkinois.

TFIN : Troupes Françaises de l'Indochine du Nord.

TM : Territoire Militaire.

VM : Viêt Minh.

VIE DES SECTIONS

SECTION DE L'ALLIER

Président : M. Jean RATTINA
36, rue de la Mine
03210 NOYANT D'ALLIER

Le 8 juin à Noyant d'Allier une très belle cérémonie a rendu hommage aux morts pour la France en Indochine. Dix-huit drapeaux entouraient le monument. Le Président du Conseil Général, Jean-Paul Dufregne, était présent.

SECTION DE L'AUBE

Président :
Commandant
Guy LETROUIT
17, rue Jules-Ferry
10400 NOGENT SUR SEINE

Les cérémonies du 8 juin se sont déroulées dans plusieurs villes du département. À Ste-Savine sous la présidence conjointe des Maires de Ste-Savine, Jean-Jacques Arnaud, et de La Rivière de Corps, Véronique Saublet-St-Mars. À Arcis sur Aube sous la présidence de David Parisot, premier adjoint au Maire.

À Troyes, la cérémonie était présidée par M. Christophe Bay, Préfet de l'Aube, qui fut accueilli par le Colonel Jacques Ricoux. Le Colonel Jacques Dupuis lut le message de l'ANAI. La gerbe des anciens d'Indochine fut déposée par le Vice-Président Louis Cheval en présence de trente drapeaux et soixante-dix personnes.

Selon la tradition, le Président Guy Letrouit et le Directeur départemental de l'ONAC, Sébastien Touffu, ont emmené à Paris une délégation de la Section accompagnée par une classe de seconde du Lycée Chrestien de Troyes: trente-trois élèves et trois professeurs. Après un pèlerinage au jardin du Souvenir Indochinois et la visite du musée Guimet, ils ont défilé sur les Champs Élysées derrière la musique militaire et devant les anciens d'Indochine parisiens. Quatre élèves portaient l'immense gerbe du Comité National d'Entente; ils la posèrent sur la dalle du Soldat Inconnu. Comme chaque année l'émotion était grande. Longue-ment félicités par les autorités, les lycéens souhaitent revenir.

SECTION DU BÉARN

Président : M. Paul BURGAU
5, rue Guynemer
64230 LESCAR

Trois amis ont endeuillé la Section, Mme Adrienne Larmanou le 5 mars, M. Jean-Henri Boisguillaume le 10 mai et M. Jean Gourvenec le 8 juin. Avec le drapeau de la Section nous avons accompagné leur famille lors des obsèques.

La journée du 8 juin a été célébrée à Pau à 11h avec les autorités civiles et militaires du département. Un peloton de l'ETAP rendait les honneurs. Dépôts de gerbes à 12h à Billère, à la stèle de l'Adjudant-Chef Vandenberghe, et 18h à Lescar.

L'exposition « Mémoire d'Indochine » du S.D.-ONAC 64 a été présentée au lycée Jacques Monod de Lescar du 21 mars au 6 avril. Elle est réservée pour le même lycée du 17 octobre au 10 novembre.

Nous avons accueilli parmi nous M. Maurice Meynot ancien aviateur du groupe La Fayette en 1947-1948.

M. Jean Saubion a été promu commandeur de la Légion d'Honneur et M. Henri Normant nommé chevalier de l'Ordre National du Mérite.

SECTION
DES BOUCHES-DU-RHÔNE
Président : M. Henri GARRIC
422, Avenue Jean-Paul
Coste
13100 AIX-EN-PROVENCE

7 mai : Marseille. 18h, le monument aux Morts d'Orient et des Terres Lointaines étant indisponible pour des raisons de sécurité, c'est devant le monument aux Rapatriés qu'a eu lieu la commémoration de la bataille de Dien Biên Phu.

8 mai : Marseille, Aix-en-Provence, Salon, Vitrolles. Cérémonies commémoratives de la victoire de 1945. Partout importante délégation de l'ANAI.

9 mai : Beaurecueil. 11h, cérémonie retardée du 8 mai, pour accompagner nos aînés, pensionnaires de la Maison de Retraite de l'ONAC. Cette manifestation a été rehaussée par la présence des enfants de l'école communale, qui ont lu à plusieurs voix le message de notre

Ministre et chanté la Marseillaise. Les anciens combattants du Pays d'Aix étaient nombreux, accompagnés par seize de leurs emblèmes.

Le Président Henri Garric représentait le conseil départemental des anciens combattants et était accompagné de Mohamed Gamrani notre Porte-drapeau.

6 mai : Vitrolles. 10h 15, au « Relais du Griffon » s'est tenue l'assemblée générale du Comité de Vitrolles, sous la présidence de M. Bernard Gautier et en présence du Colonel André Grousseau Administrateur national de l'ANAI, de M. Henri Garric Président départemental, de Mme Nadia Boucharenc Présidente du Comité de Salon de Provence, des présidents des associations patriotiques de Vitrolles et de M. Vincent La Scala Délégué aux anciens combattants de la Ville de Vitrolles.

La réunion se termina par le verre de l'amitié offert par le Comité, suivi par un repas amical.

8 juin : Département des Bouches-du-Rhône: Cérémonies organisées à l'occasion de la journée nationale d'hommage aux morts pour la France en Indochine, partout ponctuées du message du Ministre, du dépôt de gerbes, de la minute de silence et de la Marseillaise.

Aix-en-Provence : nous avons choisi le monument aux Morts du cimetière St-Pierre, où sont inscrits les Aixois morts lors de tous les conflits. La cérémonie était présidée par M. Jules Susini, adjoint au Maire, représentant Mme Maryse Joissains-Masini retenue à l'Assemblée Nationale. C'est donc les autorités et le Président Henri Garric en tête des anciens combattants accompagnés d'une quinzaine de drapeaux qui ont rendu un bien bel hommage à nos compagnons morts pour la France en Indochine. De nombreuses gerbes ont été déposées, dont celle de l'ANAI portée par notre Secrétaire général, Bruno Vialard, et un ancien du 3^e BCCP, M. Casalta. Puis les autorités ont salué les Porte-drapeaux au son de Marie-Dominique.

Salon de Provence : la cérémonie s'est déroulée au rond-point du Corps Expéditionnaire Fran-

çais en Extrême-Orient en présence de douze drapeaux, une délégation de la Base Aérienne 701, une délégation des Feux de Forêts et l'harmonie municipale. Présidée par le premier adjoint, le Docteur Robert Aim, accompagné de notre Présidente du Comité, Nadia Boucharenc, et de Pierre Fichet (90 ans) déporté par les Japonais le 9 mars 1945, la cérémonie s'est terminée sur l'émouvante marche de Robert Bruce.

Vitrolles : c'est devant la stèle érigée en hommage aux Combattants d'Indochine qu'a eu lieu cette commémoration. La cérémonie était présidée par M. La Scala, accompagné d'une dizaine de drapeaux et par le Président du Comité Bernard Gautier en tête des anciens combattants. Les véhicules du souvenir encadraient le monument et la musique municipale conféra à cette cérémonie encore plus d'émotion.

25 juin : Aix-en-Provence. Quartier Miollis, traditionnelle cérémonie de fin d'année au Lycée Militaire, sous le commandement du Colonel Jacques Maisetti et la présidence du Général de corps d'armée Jean-Philippe Margueron, major général de l'Armée de Terre. 9h30, prise d'armes avec remise de décorations; notre ami Noël Bernasconi, ancien Proviseur du Lycée Militaire, a été fait chevalier de la Légion d'Honneur. 10h 15, remise des prix; l'ANAI y a récompensé une jeune élève.

1^{er} août : Aix en Provence. La Section en deuil rendait un dernier hommage à son ancien Président, le Colonel André Grousseau, qui s'est éteint le 27 juillet après une longue maladie.

La cérémonie religieuse s'est déroulée en l'église St-Jean de Malte, où le corps accueilli par le Prêtre sur le parvis de l'église est passé au milieu d'une haie formée de vingt-trois drapeaux de nos associations et un grand nombre de ses amis et ses frères d'armes venus de tout le département. Après la messe nous l'avons accompagné au cimetière St-Pierre, l'un des rares en France à avoir un très beau monument du Souvenir Indochinois. C'est sous sa pré-

sidence que ce monument a été remis en état et a fait l'objet le 2 novembre de chaque année d'une très belle cérémonie d'hommage à nos Amis Indo-chinois morts pour la France. C'est donc devant ce monument que nous avons voulu lui rendre les honneurs militaires. Après l'éloge funèbre prononcé par le Président Henri Garric, au commandement « Aux Morts » les drapeaux se sont inclinés une dernière fois pour remercier ce beau soldat de son engagement dans tous les conflits depuis 1940.

Puis en cortège, nous avons rejoint le caveau et, le cœur serré, avons assisté à la descente du cercueil, moment où l'on prend conscience de la disparition définitive de l'homme que nous avons tant apprécié. Le soldat et l'officier exemplaire, l'ami et ses conseils fort utiles, le Président et sa détermination dans chaque mission, l'homme de contact à l'écoute de tous et enfin le citoyen digne d'éloges, auquel la Municipalité a tenu à rendre un bien bel hommage sur son Site Internet.

SECTION DU CAMBRÉSIS

Président : Colonel Jean-Pierre VANENGELANDT
12, Chemin Crépin
59400 CAMBRAI

La journée nationale du 8 juin a été célébrée devant les monuments aux morts de Landrecies, Caudry et Le Cateau en présence des Maires, à Beauvois en Cambrésis devant la stèle des combattants d'Indochine. À Cambrai, devant la plaque des combattants d'Indochine, la cérémonie a été présidée par la Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture. Elle a été précédée d'un film « Témoignages de Cambrésiens sur leur séjour en Indochine ». Le 10 juin, le film « Diên Biên Phu » de Pierre Schoendoerffer a été projeté et suivi de la conférence du Colonel Jacques Allaire « Rétrospective de la Guerre d'Indochine ».

Du 6 au 13 juin la Section a présenté deux expositions jumelées : la sienne propre, œuvre du Colonel Jacques Deklerc, notre regretté président, et celle de l'ONAC, au total 167 panneaux.

La « Voix du Nord » de Cambrai a annoncé toutes ces manifestations et en a rendu compte par

d'excellents articles, l'un d'entre eux ayant pour titre : « Il y avait urgence à parler et à montrer ! ». M. Christian Dhénin, Adjoint au Maire de Cambrai, a joué un rôle essentiel dans leur organisation.

SECTION DE LA CHARENTE MARITIME

Président : M. Claude-Jean LESAGE
9, Rue Maurice Ravel
17300 ROCHEFORT

Christian Schmitt accueille les participants au Relais de la Côte de Beauté à St-Georges de Didonne, en présence de Mme Renaud, adjointe au Maire.

Il demande une minute de silence pour honorer la mémoire des disparus au cours de l'année écoulée. Il donne lecture du rapport moral rédigé par le Président Huc de Vaubert. Puis il nous expose et nous explique son bilan de trésorerie qui a été validé par le vérificateur aux comptes Maurice Prévost. Ces rapports sont acceptés à l'unanimité. Il nous parle ensuite d'une action financière menée au profit des « Sampaniers de Hué ».

Renouvellement du tiers sortant, Christian Schmitt annonce que le Président Huc de Vaubert désire mettre un terme à son mandat de Président ; que Jean Vieuille, Président adjoint, désire également mettre fin à son mandat.

La parole est donnée au Général Beaudonnet pour son exposé sur la mise en place de l'armée du Sud Vietnam. Après cet exposé, Christian Schmitt clôture l'assemblée.

Avant de partir au restaurant les membres du conseil d'administration se sont réunis pour procéder à l'élection du nouveau bureau ainsi composé : Président : Claude-Jean Lesage ; Vice-Présidents : André Chabiron et Serge Joussemet ; Secrétaire : André Chabiron ; Secrétaire Adjoint : Jean-Louis Paillard ; Trésorier : Christian Schmitt ; Déléguée à l'action sociale : Madeleine Joussemet ; Délégués : Pays Royannais Michel Coulaud, La Rochelle : Serge Joussemet, St-Jean d'Angély : André Chabiron ; Vérificateur aux comptes : Maurice Prévost ; Porte-drapeau : Gérard Ritty et Serge Joussemet.

SECTION DE LA CORRÈZE

Président : M. Jean JUGE
La Faucherie
19210 LUBERSAC

Le dépôt de gerbe du 11 août à Lubersac n'a pas connu la foule habituelle. Étaient présents : quatre drapeaux, le Maire, le Conseiller Général, deux Conseillers Municipaux et une dizaine de personnes.

Notre prochain rendez-vous aura lieu le 21 octobre à 10h30 pour l'assemblée générale, salle du foyer, place de l'Horloge à Lubersac.

Le porte-drapeau a répondu présent à toutes les cérémonies.

SECTION DES CÔTES D'ARMOR

Président : M. Jean LE CAM
88, rue de la République
22680 ÉTABLES-SUR-MER

Le 8 juin, la cérémonie départementale d'hommage aux morts pour la France en Indochine s'est déroulée à St-Brieuc à 10h, sous la présidence du Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture, en présence du Président Le Cam, de M. Bléjeant, Adjoint au Maire, de M. Carpin du Comité d'Entente, d'une trentaine de présidents d'associations patriotiques, de trente élèves de l'Épide de Lanrodec, ainsi que de vingt-deux drapeaux, dont deux de l'ANAI portés par Mme Marie-Joëlle Le Cam et M. Pierre Reux.

Allocution du Président, qui retraça l'historique de cette guerre, en insistant sur le dévouement et le courage des soldats sur le terrain.

Dépôt de trois gerbes devant le monument aux morts, celle de l'ANAI présentée à M. Le Cam par un élève de l'Épide, en présence du Vice-Président M. Michel Le Morvan, puis celles de la Mairie et de la Préfecture.

Une autre cérémonie a eu lieu à Dinan à 11h devant le monument Indochine de la Haute Bretagne, sous la présidence du Préfet René Thuau, en présence du Député Jean Gaubert. Elle a été suivie par un colloque d'histoire organisé par le Général de Lambert et M. Loïc-René Vilbert.

L'ANAI était également présente aux cérémonies du 24 avril et du 8 mai.

Nous déplorons le décès de notre adhérent le Commandant Yves Le Guen, dernier président

de l'Amicale Nationale des Anciens de Langson et du Tonkin.

SECTION DES FLANDRES

Président :
Colonel Jules CAMUS
114, avenue Foch
59700 MARCQ-EN-BAROEUL

Le 23 mai, le Président et trois anciens combattants du Dunkerquois se sont rendus au collège Notre Dame des Dunes de Dunkerque pour porter témoignage de leur action durant la guerre d'Indochine devant les trois classes de troisième dirigées par Mme Vermeulen, professeur d'histoire. Ils ont reçu un accueil particulièrement chaleureux de la part des élèves toujours aussi sensibles à nos témoignages.

Le 30 mai, la même action a été menée au collège St-Joseph de Gravelines devant soixante élèves des classes de troisième de M. Patrick Mallevaea; là aussi l'accueil a été chaleureux et les élèves particulièrement attentifs.

Le 8 juin, de nombreuses cérémonies ont célébré le souvenir des morts, notamment à Lille et à Notre Dame de Lorette sous la présidence des Préfets du Nord et du Pas de Calais, ainsi qu'à Douai, Sin le Noble, Dunkerque, Grande Synthe, etc... La cérémonie la plus émouvante s'est déroulée à Gravelines où, après la lecture du message du Ministre de la Défense par M. Bertrand Ringot, Maire de Gravelines, et de celui de l'ANAI par le Capitaine de Frégate Leprince, ont été ajoutés sur le monument aux morts les noms de cinq enfants du pays morts pour la France en Indochine. Préalablement les élèves du collège St-Joseph de Gravelines ont lu le message suivant :

Qui êtes-vous, vous qui avez fait le sacrifice suprême de votre vie pour la France ? Grâce aux actions du Colonel Camus, du Capitaine de Frégate Leprince, du Maire et des élus, vous serez bientôt, devant nous, nominativement remerciés. Merci à vous, anciens de l'ANAI, qui par vos témoignages nous avez marqués, touchés ou encore bouleversés. Vous nous avez parlé avec beaucoup de courage de votre guerre. De cette guerre peu connue. De cet amour pour ce pays et pour ces Indochinois que vous connaissiez ou avez découverts. Vous nous avez

aussi parlé de cette France déchirée, de ce conflit difficile et du sort terrible réservé à vos frères d'armes prisonniers. Vous vous êtes battus pour la France, votre pays et le nôtre. Pour cela, nous vous disons merci. Enfin, nous représentons ici, bien modestement, la jeunesse de France. Et cette jeunesse est heureuse de vivre dans ce monde de paix relative. Cette paix, nous vous la devons.

Cette cérémonie s'est terminée par un dépôt de gerbes, celle de l'ANAI ayant été déposée par le Colonel Fournier membre de notre Section. La médaille d'honneur de l'ANAI a été remise à M. Ringot, Maire de Gravelines.

L'exposition de l'ANAI a été déployée durant une semaine à Boulogne sur Mer grâce à l'obligance de l'association « Asia » que nous remercions chaleureusement.

Le 18 juin, au cours de la cérémonie commémorant l'appel du Général de Gaulle à Lambersart, deux noms d'anciens combattants morts pour la France en Indochine ont été ajoutés sur le monument aux morts.

Cette cérémonie, présidée par M. Philippe Daubresse, Député-Maire de Lambersart, s'est poursuivie à l'Hôtel de Ville où notre Président a évoqué la carrière de ces deux braves devant un auditoire recueilli. La médaille d'honneur de l'ANAI a été ensuite remise à M. Daubresse.

Ces ajouts sur les monuments aux morts ont demandé de longues recherches qui nous ont permis de constater que les noms de nos morts sont omis sur les monuments de nombreuses communes. Des dossiers sont en cours pour les communes de Mouveaux, Croix, Hazebrouck, St-Omer, Calais, etc... Il est demandé à nos membres de faire un effort particulier pour être présents à ces cérémonies, l'hommage à nos morts étant notre mission première.

Les Colonels Camus et Gayet ont été désignés pour faire partie du conseil départemental des anciens combattants et victimes de guerre. Le Colonel Camus a été élu Président de la commission « Mémoire ».

Un repas de cohésion aura lieu le dimanche 16 octobre au mess Général Frère de Lille. Le samedi 17 décembre de 14h à 19h notre Section tiendra un

stand au marché de Noël de Marcq en Baroeul (à l'hippodrome).

La fête du Têt aura lieu fin janvier-début février à La Bassée dans les conditions habituelles.

SECTION DE LA GIRONDE

Président :
M. Jacques PUJOL
95, rue Jules-Steeg
33500 LIBOURNE

Le 8 mai, à l'issue de la cérémonie de la victoire de 1945, un hommage a été rendu au Sergeant-Chef Pierre Martial tué à Bac Dong Hi (Tonkin), le 5 octobre 1951. Son nom ne figurait pas sur le monument aux morts, mais nous avons réparé cet oubli.

En présence de la famille, Jacques Pujol a retracé le parcours militaire de l'intéressé. Ensuite avec la Présidente du Souvenir Français Chantal Decourmiaud, accompagné du Sous-Préfet Antoine Prax et du Maire-Adjoint de Libourne, Philippe Buisson, il a dévoilé l'inscription du nom, qui était recouverte du ruban tricolore. Nous remercions la municipalité pour le travail de gravure.

SECTION DU HAINAUT

Président : M. Raymond FRANÇOIS
11, rue Jean-Baptiste Corot
59880 SAINT-SAULVE

8 juin, des représentants de la Section avec les drapeaux ont été présents à la journée nationale d'hommage aux morts pour la France en Indochine, à Valenciennes, Marly, Abscon et Denain (vingt Denaisiens sont morts en Indochine).

14 juin, le Président Raymond François et le Porte-drapeau Richard Orywal ont répondu à l'invitation du Sous-Préfet de Valenciennes en assistant à la cérémonie d'accueil dans la citoyenneté française.

17 juin, la Section était représentée à la cérémonie du départ du Capitaine Nortier commandant la compagnie de Gendarmerie de Valenciennes.

14 juillet, fête nationale, des membres de la Section ont assisté aux cérémonies à Valenciennes, Marly, Denain et autres communes environnantes où nous comptons des adhérents.

SECTION DE LA HAUTE-GARONNE

Président :
Colonel Maxime SCOT
46, rue des Crouzettes
31120 PORTET-SUR-GARONNE

À Toulouse le 8 juin, le Préfet de Région, M. Comet, a présidé la cérémonie d'hommage aux morts d'Indochine devant le monument à la gloire des combattants. Il était accompagné du Colonel Salazar, commandant la 11^e Brigade Parachutiste. La Députée-Maire et le Président du Conseil Général étaient représentés. Le Colonel Scot et le Commandant Lépine, Président de l'ACUF, ont ranimé la flamme au son de la Marche Consulaire.

SECTION DES LANDES

Président : Commandant Jean-Yves DROUET
382, rue du Ruisseau
40000 MONT-DE-MARSAN

Le 12 mai, notre adhérent et ami Jean Bouheben, Inspecteur principal des Douanes en retraite, recevait dans les Salons de l'hôtel « Richelieu » à Mont de Marsan la croix d'officier de l'Ordre National du Mérite, des mains du Colonel Jean Daguat, Président départemental des membres de la Légion d'Honneur.

Le 19 mai, un groupe de quarante-cinq adhérents visitait à Dax le Musée de l'Aviation Légère de l'Armée de Terre et de l'Hélicoptère. Accompagnés par des anciens de l'ALAT, ils ont pu admirer, depuis le Djinn de la Générale Valérie André jusqu'au Cougar « radar » et au Super Frelon « Marine », tous les appareils qui ont équipé les unités opérationnelles de ces dernières décennies. Le Général Prigent, ancien pilote, a su donner toutes les particularités des hélicoptères et avions de l'ALAT à ses collègues de l'Armée de l'Air qui n'étaient pas les moins curieux.

La cérémonie commémorative des morts pour la France en Indochine s'est déroulée le 8 juin au Rond-point des anciens d'Indochine à Mont de Marsan. Placée sous la présidence du Sous-Préfet Nucho, Chef de cabinet du Préfet des Landes, ayant à ses côtés M. Didier Simon, Conseiller Général des Landes représentant le Président Emmanuelli, Mme Darrieussecq, Conseillère

Régionale d'Aquitaine et Maire de Mont de Marsan, le Lt-Colonel Herreau représentant le Délégué Militaire Départemental, le Commissaire Divisionnaire Directeur départemental de la sécurité publique, M. de Andreis, Directeur de l'ONAC des Landes, les Présidents des Ordre Nationaux, la cérémonie avait attiré un public nombreux et recueilli.

Trente-cinq drapeaux d'associations d'anciens combattants de la communauté de communes du Marsan entouraient la stèle pavisée par la Municipalité montoise. De nombreux « bérets rouges » anciens du « 6 » et Mme Cabiro veuve du « Cab » nous ont honorés de leur présence. Le Président de la Section faisait un rappel historique des principaux événements meurtriers qui avaient marqué notre passé indochinois, le poème « N'oublions pas » de P.P. Belot était lu par le Major Batot, ancien du 6e RPIMa, avant lecture du message officiel par le Sous-Préfet. Quatre gerbes déposées par les autorités exprimaient la reconnaissance due à nos camarades de toutes races et de toutes religions morts là-bas pour la France.

Un repas-baguettes, pris en commun par une cinquantaine d'adhérents et d'amis, termina cette rencontre sous le signe de l'amitié. Une autre cérémonie présidée par le Sous-Préfet de Dax a eu lieu au monument aux morts de Dax dans la soirée avec la participation d'un détachement de l'EALAT.

SECTION DU LANGUEDOC

Président : Colonel André GEYRES

146 rue Émile Gaboriau
34070 MONTPELLIER

Nos deux porte-drapeaux, M. Ouvrard de Sète et M. Pham van Can de Montpellier, ont participé à plus d'une dizaine de cérémonies en 2010.

Le Colonel Geyres a été promu commandeur de l'Ordre National du Mérite, l'Adjudant-Chef Bouthier officier de la Légion d'Honneur, M. Palenzuela chevalier de la Légion d'Honneur. Comme chaque année, la journée nationale d'hommage aux morts pour la France en Indochine a été célébrée dans l'émotion à Montpellier, Sète, Béziers, Juvignac, Pérols, Pala-

vas les Flots, St-Clément de Rivière, Castelnau le Lez, Mau-guio...

Le 21 juin vingt-six amis se sont retrouvés autour d'un agréable repas asiatique organisé par Stradivarius Jamis.

SECTION DE LA LOIRE

Président:
M. Robert CHAZELLE
40 bis, Rue Dorian
42700 FIRMINY

Les deux Comités de Roanne et St-Étienne ont participé avec leur drapeau aux cérémonies officielles du 8 juin et du 14 juillet. Des cérémonies plus restreintes se sont également déroulées à Montbrison, Firminy, St-Chamond et Pélussin.

Le 14 juillet à Sail sous Couzan, petite commune de la Loire, le Commandant Roger Laveille, adhérent du Comité de St-Étienne, a été décoré de la Légion d'Honneur par le Colonel Louis Brandon, Commandeur de la Légion d'Honneur et également ancien d'Indochine. À noter que le Commandant Laveille a gravi toutes les étapes de la hiérarchie de Caporal à Commandant et qu'il était déjà titulaire de la Croix de Guerre avec cinq citations, de la Médaille militaire, de l'Ordre National du Mérite (chevalier puis officier).

Les deux Comités ont pu maintenir la régularité mensuelle de nos réunions jusqu'en juin.

SECTION DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Président: M. Pierre VILAINE
5, rue Hector-Berlioz
44300 NANTES

La journée du 8 juin à Nantes a été célébrée avec ferveur et particulièrement la messe préparée par l'ACUF. La chorale dans laquelle est engagé son Président Michel Leroux participait à la cérémonie avec un organiste et un trompettiste. Le Père Tertrais accompagné du Père Brunelière célébrait la messe et les nombreux drapeaux des associations amies, répartis dans le chœur et au bout de chaque banc dans l'allée centrale donnaient de la hauteur à cette cérémonie religieuse.

La cérémonie aux tables mémorielles de la Ville, présidée par les représentants des hautes autorités civiles et militaires, a réuni beaucoup de monde et

sept gerbes représentant les administrations et les associations d'anciens combattants d'Indochine furent déposées au pied du monument, après lecture du message du Ministre par le Sous-Préfet. Un déjeuner de qualité réunissant quarante convives dans le restaurant « La Jonque » compléta cette journée de mémoire.

Le 18 juin a fait l'objet d'une cérémonie devant la statue du Général de Gaulle inaugurée en 2010. Le Porte-drapeau de l'ANAI, Sy Allasane, Tirailleur Sénégalais en toque de son pays, a été particulièrement remarqué par M. le Préfet pour la plus grande fierté de l'intéressé et aussi pour celle de l'association qui se distingue par la présence d'un porte-drapeau africain.

Le 21 juillet, au cours d'une cérémonie à laquelle assistaient le Président et le Porte-drapeau Noël Tournier, le Capitaine de Vaisseau Thierry Rousseau a pris le commandement de la Marine de Nantes-St-Nazaire et les fonctions de commandant d'armes de la Place de Nantes et de Délégué Militaire départemental de la Loire-Atlantique, en remplacement du Capitaine de Vaisseau Jean-Michel Vollette, appelé à d'autres fonctions.

La Section vient d'être endeuillée par la disparition brutale de son Vice-Président Georges Guillement. Une assistance nombreuse accompagnait ses obsèques le 23 juillet et dix porte-drapeaux entouraient le cercueil. La Section est triste, car il laisse un grand vide.

Nos vives félicitations vont à notre ami Maurice Le Boterf qui a été décoré le 14 juillet de la croix d'officier de la Légion d'Honneur.

SECTION DE LA MANCHE

Président:
Colonel Paul LAURENT
12, rue de Normandie
50180 AGNEAUX

Le 14 juillet, Raymond Hervieu a été décoré de la Médaille Militaire par le Colonel commandant le groupement de Gendarmerie de la Manche. Un pot à la Mairie de Pont Hébert en présence de sa famille et du Maire a permis de retracer son parcours.

En coopération avec M. le Maire de St-Lo, une stèle commémorative des combattants de la

Manche morts pour la France en Indochine (175), Corée (2), Opex est en projet.

Le Lieutenant Louis Nais, officier de la Légion d'Honneur, grand blessé d'Indochine, est mort le 2 août. La cérémonie religieuse a été célébrée le 6 août en l'église Ste-Croix de St-Lo.

SECTION DE L'OISE

Président:
M. Jacques FORMAN
94, Franches Vignes aux Champs
60400 BABOEUF

Notre assemblée générale s'est tenue le 13 mai à St-Jean aux Bois en plein centre de la forêt de Compiègne. Nous étions vingt-huit participants, mais le temps a manqué pour que chacun puisse s'exprimer. Ce qui fut fait lors du traditionnel repas très animé. Mme Chanu épouse de notre regretté Président Michel Chanu était des nôtres. Nous avons été honorés de la présence du Colonel Gagniard ancien Président de la Fédération des Combattants Volontaires Français.

La messe a été célébrée par le Père Fournier aumônier militaire.

Serge Michelle nous a annoncé son départ pour l'Alsace et a remis sa démission de la présidence; l'assemblée l'a remercié du travail réalisé. C'est Jacques Forman qui a accepté de reprendre le flambeau.

Notre drapeau était bien entendu présent aux manifestations organisées lors de la journée du 8 juin.

Une demande a été déposée auprès de M. le Maire de Compiègne afin de baptiser une rue ou place de Compiègne « Rue ou Place de l'Indochine Française ». Cette demande a été acceptée.

SECTION DU PAYS BASQUE

Président:
M. Roger BERTHILLOT
1, allée des Criquets
64600 ANGLET

Le vendredi 3 juin nous avons tenu notre réunion au Novotel d'Anglet; vingt-sept participants sont restés pour un repas servi dans une remarquable ambiance; on peut seulement regretter l'absence de quelques fidèles qui n'ont pas pu venir.

Dans l'agglomération des trois villes de Bayonne, Anglet, Biar-

ritz la cérémonie du 8 juin en hommage aux morts d'Indochine s'est déroulée cette année à Bayonne, en présence, notamment, du Sous-Préfet, des représentants des Municipalités, du Général Benito, avec la participation du 1^{er} RPIMa qui est venu en dépit de la dispersion actuelle de son effectif dans le monde. Est à souligner aussi la présence d'un nombre exceptionnel de trente et un drapeaux (un record pour la seconde fois). Six gerbes ont été déposées par le Sous-Préfet, les Municipalités, le 1^{er} RPIMa et notre Section.

Avec notre drapeau, nous avons participé aux cérémonies suivantes: Le 28 avril, à la commémoration de Cameron par la Légion Etrangère. Le 8 mai, à la commémoration de la victoire de 1945 sur l'Allemagne. Le 18 juin, à la commémoration de l'appel de 1940 du Général de Gaulle. Le 2 juillet, à Anglet, au congrès départemental du Souvenir Français suivi d'un dépôt de gerbe au monument aux morts par son Président national. Le 3 juillet, à la Fête de la mer à Anglet. Le 5 juillet, à Biarritz, à la mémoire des morts en Algérie. Le 14 juillet, à la fête nationale. Le 21 juillet, à la passation de commandement à la Base Navale de l'Adour.

SECTION DU PUY DE DÔME

Président:
Général Marcel FAURE
113, Boulevard Duclaux
63000 CLERMONT-FERRAND

L'exposition de l'ONAC sur la guerre d'Indochine a eu beaucoup de succès lors des journées portes ouvertes du 28^e RT à Issoire les 21 et 22 mai et à celles du 92^e RI à Clermont les 18 et 19 juin. La formule s'est révélée très intéressante: lors de l'inauguration elle permet au Président d'attirer l'attention des autorités locales (Préfet, Députés, Maire) sur ce conflit trop souvent oublié; les jours suivants de nombreux visiteurs et les militaires du Régiment eux-mêmes prennent connaissance avec curiosité des panneaux et demandent des renseignements complémentaires. Les chefs de corps avaient l'un et l'autre mis à la disposition de l'association des salles nobles jouxtant la salle d'honneur.

Le Président avait assisté à la cérémonie d'investiture du nouveau Préfet de Région, M. Francis Lamy, le 16 mai ainsi qu'à la réception qui a suivi à la Préfecture. Les cérémonies organisées le 8 juin à Clermont-Ferrand, Chamalières et Issoire à l'occasion de la journée nationale d'hommage aux morts pour la France en Indochine ont été de très bonne tenue. À Chamalières, le matin, le Président a déposé une gerbe au monument aux morts et prononcé une allocution au cours du vin d'honneur offert par la Municipalité. À Clermont, en fin d'après-midi, accompagné du Général Pierre Faure, il a déposé une deuxième gerbe au pied de notre nouvelle stèle, inaugurée en 2010 et qui a beaucoup de classe dans un emplacement de choix au square Blaise Pascal. Des détachements en armes du 92^e RI et une vingtaine de drapeaux d'associations participaient aux deux cérémonies. Les assistances sont chaque année plus nombreuses, c'est sans doute le résultat des actions que nous menons pour réhabiliter dans l'opinion la guerre d'Indochine; c'est une incontestable satisfaction pour les derniers vétérans que nous sommes.

Le Président ou le Vice-Président et des délégations de la Section ont assisté comme d'habitude à toutes les cérémonies patriotiques, 14 juillet, 21 août (commémoration de la libération de Clermont-Ferrand), 28 août, 2 septembre (recueils sur les lieux de fusillés de la Résistance).

Nous déplorons deux décès survenus au mois d'août: celui de notre centenaire Robert Massiasse et celui de l'Adjudant-Chef Georges Bernardin (Légion d'Honneur, Médaille Militaire, Ordre National du Mérite) Notre prochaine journée de cohésion a été fixée au 19 novembre.

SECTION DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Président:
Colonel Désiré GNANOU
30, Impasse Surcouf
66140 CANET-EN-ROUSSILLON

À notre loto et notre galette des rois le 9 janvier, nous avons invité toutes les associations du monde combattant; nous avons été déçus de leur faible participation. Puis nous avons orga-

nisé les fêtes du Têt le dimanche 27 février. Ce fut un beau succès avec deux cents participants dont Bernard Dupont, Maire de Canet, et Jean-Claude Torrens, Maire de St-Nazaire. La danse des trois dragons dirigée par Jonathan Barbary a été appréciée par tous.

La Section a participé avec son drapeau aux cérémonies du souvenir de la déportation le 24 avril, de la commémoration de Diên Biên Phu (en présence de trente drapeaux) le 4 mai, de la victoire de 1939-1945 le 8 mai, de l'inauguration du Rond Point « Général Bigeard » à Banyuls sur Mer le 15 mai.

Nous avons pris contact avec le Maire et le Curé de Banyuls sur Mer pour nettoyer les tombes des militaires vietnamiens morts en 1914-1918 qui sont enterrés à Paulilles. Nous demandons le concours du délégué départemental du Souvenir Français et de la Municipalité de Banyuls pour ériger une plaque où seront inscrits les noms bien lisibles des décédés. Nous déplorons les décès de MM. Jean Barjau, Le Van Thant, René Passquay et Jean Cuffi dont les obsèques ont été célébrées à l'église St-Jacques de Canet en présence du Maire M. Dupont.

SECTION DU RHÔNE

Président:
M. Claude-Pierre FRANÇOIS
116, rue du Commandant Charcot
69005 LYON

Le 8 juin, grand moment pour l'ANAI et les associations amies, avec la cérémonie à la mémoire de nos camarades tombés en Indochine, traditionnellement organisée au square du combattant d'Indochine dans le 8^e arrondissement de Lyon, en présence des plus hautes autorités de la Région dont le Préfet, le Gouverneur Militaire, le Maire de Lyon, les représentants des Conseils Régional et Général; cérémonie rehaussée par la présence du drapeau du 3^e Régiment Médical de la Valbonne avec sa garde et d'un détachement en armes aux ordres du Médecin en Chef Sylvie Paul. La Musique Régionale ponctua la cérémonie avec la sonnerie aux morts et l'hymne national. Une cinquantaine de drapeaux d'associations d'anciens combattants étaient là ainsi qu'une très forte assistance malgré le mauvais temps.

Ce même jour à 18h, St-Pierre de Chandieu recevait une autre cérémonie organisée à l'initiative du Président Oddou membre de l'ANAI et Président de l'Association des anciens combattants du canton de l'Ozon qui regroupe douze communes. Le Conseil Municipal des enfants accompagnait le Maire de la commune M. Raphaël Ibanes qui donna lecture du communiqué du Ministre.

SECTION DU TRÉGOR

Président: Capitaine Jacques BOISSON
2, Résidence d'Outre-Mer
22700 SAINT-QUAY PERROS

Après la cérémonie du 8 juin à Perros-Guirec, en présence du Maire, M. Yvon Bonnot, et de son conseil municipal, le Président de la Section a prononcé un discours, dont voici un extrait:

J'ai, comme beaucoup de Frères d'Arme, laissé une partie de moi-même dans ce pays lointain.

Beaucoup de « Soldats de la boue » – comme certains nous appelaient – ont subi le fer de la balle, des éclats d'obus et des mines, la pointe acérée du bambou, les maladies.

Parfois on est mal. Mais nous n'avons qu'à serrer les dents en pensant à ceux que nous avons laissés là-bas, au mieux dans un cimetière, parfois dans un trou creusé à la hâte sur le bord d'une piste dans les montagnes, dans la jungle ou les rizières de ce lointain pays.

°
°°

En 1951, à Choben, j'ai parlé avec un jeune officier viêt minh capturé. Il s'exprimait en excellent français. Je manifestais mon étonnement de le voir du côté viêt minh. Il me répondit: « J'ai fait toutes mes études en France. Quand j'étais à la terrasse d'un café au quartier latin, on me disait: « Monsieur, que désirez-vous? ». Lorsque je suis revenu dans mon pays, aux yeux des Européens j'étais redevenu le « bougnoule ». Sans commentaire! Il se battait pour Sa liberté – et nous pour La liberté. On ne pouvait pas se comprendre.

Je voudrais reconnaître que les Bô Doï – soldats des divisions viêt minh – nous ont montré qu'eux aussi savaient mourir.

SECTION DU VAL-DE-MARNE
Président: Commandant Jacques ARCHAMBAULT de BEAUNE
1, rue André Maurois
94000 CRÉTEIL

La cérémonie départementale d'hommage aux morts pour la France en Indochine a eu lieu le 8 juin à 11h au Fort de Charenton (Maisons-Alfort) devant la stèle dédiée aux gendarmes morts pendant la guerre d'Indochine. Elle était présidée par M. Patrick Dallènes, Sous-Préfet directeur de cabinet de M. Pierre Dartout Préfet du Val de Marne, accompagné par M. Michel Herbillon Député-Maire de Maisons-Alfort et du Colonel Paul Dodane, DMD. À 12h, M. Teil, Maire-Adjoint de Maisons-Alfort, présidait une commémoration devant le monument aux morts du cimetière de Maisons-Alfort.

À 18h30, M. Patrick Beaudouin, Député-Maire de St-Mandé, présidait une cérémonie devant le monument aux morts de l'Hôtel de Ville, en présence du Colonel Paul Dodane, DMD.

Au cours de chaque cérémonie le message de M. Gérard Longuet Ministre de la Défense a été lu, suivi du dépôt de gerbe, de la sonnerie aux morts et de la Marseillaise. Les gerbes ont été déposées par les autorités, le Général Louis Beaudonnet et le Président.

Notre ami André Foulon, ancien de la 13^e DBLE en Indochine et du bataillon français de l'ONU en Corée, est décédé.

SECTION DU VAL D'OISE

Président:
M. Georges DAVEY
17, rue du 11 novembre
95380 LOUVRES

La cérémonie départementale du souvenir des morts s'est déroulée le mercredi 8 juin à Cergy. Etaient présents: le Préfet du Val d'Oise, le Colonel DMD, le Président du Conseil Général, la représentante du Conseil Régional, le Colonel commandant la Gendarmerie départementale, un détachement en armes de fusiliers de l'Air de la Base de Taverny, trente-cinq drapeaux d'associations. Dépôt de gerbe de l'ANAI. Offrande de l'encens par un Cochinchinois en habit traditionnel.

SECTION DE LA VENDÉE

Président:

M. Jean GANDOUIN

**4, rue des Forges
85750 ANGLES**

Le souvenir des morts pour la France en Indochine a été célébré le 8 juin devant le monument aux morts de La Roche-sur-Yon. Le Préfet Jacques Brot présidait la cérémonie, assisté des représentants des Conseils Régional, Général et Municipal ainsi que du Délégué Militaire Départemental adjoint. Dix drapeaux étaient présents. Le Président Gandouin a déposé la gerbe de l'ANAI.

Président, drapeau et délégation se sont également rendus à Luçon.

Le 25 juin à Antigny, à la demande du Président Gandouin et du Président départemental de l'UNC, Pierre Gréau, la Municipalité a tenu à rendre hommage à un enfant du pays, le Canonier Guy Thimoléon, mort au Tonkin le 26 juin 1954, à l'âge de vingt ans. En présence de la famille, notre Président a offert au Maire, Christian Brénaud, une plaque à apposer au monument aux morts, faute de pierre tombale.

Le 14 juillet M. Joseph-Marie Charnaud de Mouilleron le Captif a reçu la croix d'officier de la Légion d'Honneur Place Napoléon à la Roche-sur-Yon.

Un carrefour des anciens d'Indochine a été inauguré à Luçon le 14 septembre.

Nos peines: M. Francis Houdouin de Beaulieu-sous-La Roche décédé le 15 mai, obsèques le 21 mai. M. Claude Sallardaine de Luçon décédé le 29 mai, obsèques le 31 mai. M. Maurice Chambard de Challans décédé le 5 août incinéré le 9 août à la Roche-sur-Yon.

SECTION DE LA VIENNE

Président: Général Michel

PUSSIAU

**3, rue Edouard Grimaux
86000 POITIERS**

Le 8 juin, à Niort et à Poitiers, en présence des autorités locales, cérémonies en mémoire des combattants morts pour la France en Indochine.

À Poitiers, cette cérémonie, présidée par le Préfet de Région, fut précédée du dévoilement des plaques apposées, à l'initiative de l'ANAI, par les trois associations d'anciens d'Indo-

chine (ANAI, ANAPI et ACUF) sur le monument « à la gloire des Coloniaux du Poitou » en mémoire des combattants de la Vienne morts pour la France en Indochine.

Ce monument élevé en plein cœur de Poitiers vers 1930 avait été détruit lors du bombardement de la gare le 13 juin 1944 et sommairement remis en état. C'est là que durant plusieurs dizaines d'années, avant que soit institué en 2005 l'hommage national du 8 juin, les anciens d'Indochine et les familles endeuillées sont venus honorer et pleurer leurs morts, souvent dans l'indifférence générale. C'est dire combien s'imposait en ce lieu l'élévation d'un tel mémorial.

Le 26 septembre, nous avons accompagné les obsèques du Général Robert Prieur, co-fondateur de notre Section.

La présidence du Comité des Deux-Sèvres est assurée par M. Roger Coiffier (6 bis, rue de Champclairot 79000 Niort) en remplacement du Commandant Théodore Mergault, démissionnaire pour raison de santé.

SECTION DES YVELINES

Président: Général Alfred

LEBRETON

**98 ter, avenue de Paris
78000 VERSAILLES**

Comme chaque année, la Section a commémoré les combattants d'Indochine autour de la stèle érigée en 1954 à la mémoire des PFAT tombées en Indochine, puis au monument aux morts de la ville de Versailles.

À la caserne de Croy, où se trouve la stèle des PFAT, une solennité particulière a été donnée à la suite de la mise à jour des noms gravés sur le monument. Le Président de la Section rappela brièvement à l'assistance l'histoire de la stèle. Puis il procéda à l'appel des trois noms nouvellement gravés après avoir dévoilé la partie de la plaque où figurent ces noms. Pour chacune des personnes récemment inscrites, il présenta leur parcours militaire ainsi que les circonstances de leur décès. Deux gerbes furent ensuite déposées, dont l'une par le Maire de Versailles.

Après une minute de recueillement, les participants entonnèrent d'une voix forte le chant de la Marseillaise. Puis ils se

dirigèrent en cortège vers le monument aux morts de la Ville. Lors de la cérémonie officielle sous la présidence du Préfet des Yvelines accompagné du Directeur de l'Office départemental de l'ONAC, du Directeur de la Police, du Commandant de la Gendarmerie, le Président et la Vice-Présidente déposèrent une gerbe au monument aux morts.

La Section a très apprécié la participation des présidents de nombreuses associations, venus avec leur drapeau, et plus particulièrement le Président de la Section de l'UNP Versailles (venu avec, en outre, le fanion des Commandos Nord-Vietnam), le Président de la Section de l'UNC Versailles, et une dizaine d'autres alertés par le Président du Comité d'Entente des Associations patriotiques de Versailles, la Déléguée du Souvenir Français qui assume avec dévouement l'entretien de la stèle.

La présence du Maire de Versailles, accompagné de son adjoint chargé des questions militaires, et celle du Commandant, chef du Bureau de Garnison, ont été ressenties par tous comme un honneur et une marque d'estime.

En fin de cérémonie, le Président de la Section tint à remercier chaleureusement tous ceux qui l'ont aidé à financer ou à préparer la réalisation de cette commémoration: le Comité National d'Entente des anciens d'Indochine (Contrôleur Général Bonnetête), le Président de l'UNC Versailles (M. Mignan), la Déléguée du Souvenir Français (Mme Bernier), le responsable du centre technique municipal et toutes les autorités militaires de la garnison de Versailles.

Une mention particulière s'impose pour reconnaître le mérite de notre camarade François Le Roux qui, à Richebourg, a fait ériger, à ses frais, une stèle aux combattants d'Indochine autour de laquelle chaque année, en liaison avec Mme le Maire, il organise une cérémonie. Cette année étaient présents: Mme Courty Maire de Richebourg, Mme Helme ancienne Maire de Richebourg, six conseillers municipaux, le chef de la brigade de Gendarmerie de Maulette, la Directrice de l'école de Richebourg, deux élèves de l'école de Richebourg, deux présidents d'asso-

ciation d'anciens combattants, dix porte-drapeaux, Mme Barroso, Adjointe au Maire d'Orgerus, et trente habitants de Richebourg et ses environs.

ciation d'anciens combattants, dix porte-drapeaux, Mme Barroso, Adjointe au Maire d'Orgerus, et trente habitants de Richebourg et ses environs.

SECTION DE L'YONNE

Président: Commandant

Charles LATROMPETTE

**10, impasse des Guenelles
89470 MONETEAU**

Le 27 mai au matin, le Président départemental, Jean Faurie, Robert Chassagnol et René Debord mettaient en place au lycée Fourier à Auxerre l'exposition de l'ONAC; planches de photos, cartes diverses, équipements et fanions complétaient l'exposition.

Une classe de Mme Bellu, Professeur d'histoire, assistait à la projection du film de l'ECPAD puis se présentait dans la salle où les intervenants expliquaient et répondaient à leurs questions. Le Proviseur, le Directeur de l'ONAC et le Président de l'UDAC avaient présenté cette journée « Mémoire ».

L'après-midi une autre classe suivait le même programme.

Le 8 juin des cérémonies étaient organisées à Joigny, Auxerre, Avallon, Migennes et Sens en présence des autorités préfectorales, civiles et militaires. À Joigny, faute de militaires, un piquet de gardiens de la CRS locale rendait les honneurs, alors que les enfants du centre aéré chantaient la Marseillaise.

À Auxerre le Président départemental allumait la flamme du souvenir, accompagné de lycéens de Fourier. Ceux-ci récitaient ensuite un poème et donnaient lecture des Auxerrois morts pour la France en Indochine puis ils accompagnaient les anciens combattants pour déposer la gerbe de l'ANAI. La cérémonie était présidée par le Préfet de l'Yonne.

Le 26 juin les membres de l'ANAI du secteur de Maligny se réunissaient pour un repas fraternel à la ferme auberge de Méré.

La Section adhère au Souvenir Français, Comité de Joigny, et lui a signalé la stèle locale et quelques tombes de tués en Indochine à entretenir.



INVITATION

L'ANAI vous prie d'honorer de votre présence les cérémonies qu'elle organise à la mémoire des Vietnamiens, Cambodgiens et Laotiens morts dans les armées française et vietnamienne

sous la présidence du Secrétaire d'État aux Anciens Combattants

LE 2 NOVEMBRE 2011

- à 10 heures au cimetière de Nogent sur Marne
122 rue de la Paix, Le Perreux.
(RER E4 - Nogent-Le Perreux, puis rue de Nancy)

- à 11 heures au jardin d'Agronomie Tropicale,
45 bis avenue de la Belle Gabrielle, Nogent sur Marne.
(RER A2 - Nogent sur Marne, puis rues des Marronniers et des Châtaigniers)

NÉCROLOGIE

L'un des fondateurs de l'ANAI nous a quittés



Le Colonel André GROUSSEAU, commandeur de la Légion d'Honneur, administrateur national de l'ANAI, ancien président de la Section des Bouches du Rhône, est mort à Aix en Provence le 27 juillet 2011 à l'âge de 90 ans. Officier de Légion Étrangère, il a participé à toutes les guerres : 1939-1945, Indochine, Algérie. Fondateur de la Section des Bouches du Rhône, il a su réunir des civils d'Indochine, des militaires de plusieurs générations, puis des réfugiés d'après 1975. Il a restauré le monument du Souvenir Indochinois au cimetière Saint-Pierre à Aix en Provence. C'est devant ce monument que la Section lui a fait ses adieux le 1^{er} août. A la sortie d'une émouvante messe d'enterrement à l'église Saint-Jean de Malte, le cercueil a été escorté par une trentaine de drapeaux et de très nombreux amis. Le Président Henri Garric a prononcé un discours remarquable d'admiration, de respect et d'affection. Puis une tombe toute proche a reçu ce héros modeste.

